

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

|  |  |
|--|--|
| CCI  | CCI  |
| Intitulé   | Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020 |
| Version  | 2018.1   |
| Date d'approbation du rapport par le comité de suivi |  |

|   |          |
|---|----------|
| <b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....  | <b>1</b> |
| <b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....   | <b>5</b> |
| 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....  | 5        |
| <b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....   | <b>8</b> |
| 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....  | 8        |
| 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]   | 15       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a .....  | 15       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....  | 18       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a .....  | 21       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a .....  | 24       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c .....  | 27       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c .....  | 29       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e .....  | 31       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a .....  | 33       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b .....  | 35       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d .....  | 37       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e .....  | 39       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a .....  | 41       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a .....   | 43       |
| Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii..... | 45       |
| 1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....   | 46       |
| Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii .....  | 47       |
| Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 .....  | 49       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a .....   | 50       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b .....   | 52       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c .....   | 54       |
| Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10.....  | 56       |
| Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10 .....   | 57       |
| Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 .....   | 58       |
| Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....   | 60       |
| Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....   | 61       |
| 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....   | 64       |
| Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....  | 64       |
| Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....  | 65       |

|  |            |
|--|------------|
| Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....  | 66         |
| Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif  |            |
| Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....  | 68         |
| <b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>  | <b>69</b>  |
| <b>6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>  | <b>71</b>  |
| <b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>   | <b>74</b>  |
| <b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>   | <b>75</b>  |
| <b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....</b>  | <b>76</b>  |
| <b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>  | <b>78</b>  |
| 10.1. Grands projets.....  | 78         |
| 10.2. Plans d'action communs.....  | 82         |
| <b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>  | <b>85</b>  |
| 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....  | 85         |
| 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....      | 93         |
| 11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....   | 93         |
| 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....   | 94         |
| 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....   | 95         |
| <b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....</b>  | <b>97</b>  |
| 12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....  | 97         |
| 12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....   | 101        |
| <b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>   | <b>105</b> |
| <b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>   | <b>106</b> |
| 14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel.....  | 106        |
| 14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds.....  | 107        |
| 14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....  | 107        |
| 14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....  | 107        |
| 14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....   | 109        |
| 14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées..... | 110        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b> | <b>112</b> |
| <b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>   | <b>113</b> |
| <b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>             | <b>118</b> |
| <b>Documents.....</b>   | <b>120</b> |
| <b>Résultats de la dernière validation .....</b>  | <b>121</b> |

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

La maquette du PO FEDER FSE est composée de 10 axes dont 2 axes d'AT. La maquette initiale du PO FEDER-FSE Guyane s'élevait à 392,48 millions d'euros. Celle-ci a été modifiée en décembre 2017, par suite du déploiement du programme national d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) financé par le FSE, permettant la conduite d'opérations nationales sur le territoire. Un montant de 1,2 million d'euros est transféré à la DIECCTE entraînant une modification de la maquette du PO FEDER/FSE de l'Axe 7. La maquette finale est de 391,2 millions d'euros dont 338,1 millions d'euros de FEDER et 53,12 millions d'euros de FSE.

Concernant la répartition entre coût total et coût UE qui permet d'évaluer le taux d'intervention du FEDER et du FSE par rapport aux projets soutenus, la maquette UE couvre 59% du montant maqueté total.

Au 31 décembre 2018, la programmation s'élève à 145,8 millions d'euros de FEDER et 38 millions d'euros de FSE, soit près de 43% de la maquette FEDER et 72% de la maquette FSE. Ce sont 211 dossiers qui ont été programmés, entre 2014 et 2018.

L'ensemble des axes du PO FEDER/ FSE ont démarré leur programmation, malgré une hétérogénéité de l'avancement des axes. Ainsi, de prime abord, la programmation semble suivre la dotation maquette et les priorités énoncées plus haut : elle est particulièrement importante pour les axes 1 (recherche et développement des entreprises), 4 (aménagement) et 6 (éducation) consommant respectivement 58%, 55% et 58% de leurs enveloppes FEDER.

211 dossiers sont programmés au 31 décembre 2018 sur l'ensemble du programme, principalement pour les axes 1, 4 et 8. La programmation est fortement portée par les porteurs privés qui représente 80% du montant UE programmé, les 20% restant relevant de porteurs publics. Le volume moyen des dossiers est de 2,3 millions d'euros en coût total et de 921 000 euros en coût UE avec de fortes disparités selon les axes.

En effet, l'essentiel des coûts programmés se concentre sur l'axe 1 dédié à la recherche et au soutien aux entreprises, qui a été largement consommé via des appels à manifestation d'intérêt. Au regard des montants totaux, les dossiers programmés sur l'axe 1 représentent 41% des montants programmés (et

28% du montant UE) soulignant ainsi la prédominance de cet axe dans la programmation.

9 projets ont été déposés sur les axes 2 et 3 depuis le début de la programmation, donnant lieu à un retard avéré dans les domaines du numérique et de l'énergie. : Aucun dossier n'a été programmé sur l'axe 3 au courant de l'année 2018. Toutefois, 3 dossiers ont été programmés sur l'axe 2 dédié au numérique en fin d'année 2018 pour un montant UE de 968k€. Les actions sur le numérique sont en cours d'élaboration, notamment avec la mise en place de la Société Publique d'Aménagement Numérique de Guyane (SPLANG) et sont en lien avec la mise en place d'opérations dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent (avec une opération programmée sur l'OS04) et du dossier de câble sous-marin. Sur l'axe 2, le volume moyen des projets est de 3.9 millions d'euros dont 2.2 millions d'euros de FEDER tandis que sur l'axe 3, 376 951euros en coût total et 236 186euros en coût UE.

L'axe 3 est quant à lui fortement axé sur le Grand Projet de Transport Commun en Site Propre (TCSP), qui est encore en phase d'étude, bénéficiant notamment de l'appui du dispositif JASPERS. Le budget attendu pour ce dossier est supérieur à 40 millions d'euros en coût UE sur 2014-2020 et 2021-2027.

Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures (Axe 4) visent à répondre aux besoins importants des collectivités, qui sont sous-équipées, sur ces thématiques. Sur l'axe 4, le volume moyen des projets est de 2.5 millions d'euros dont 953 000euros de FEDER. Le volume financier des projets s'expliquent principalement par le caractère structurel et l'importance des travaux de type BTP nécessaires au déploiement des projets de cet axe.

Au regard de l'Axe 5, sur l'OS12, le dossier AKATIJ est une priorité et a été programmé mais connaît un retard de réalisation lié notamment au fait que des marchés se sont révélés infructueux. Il s'agit du seul dossier programmé pour un montant de 5,7 millions d'euros en coût total dont 2,7 millions d'euros de FEDER.

En ce qui concerne le volet éducation (Axe 6), les dossiers programmés appartiennent à la liste prioritaire définie par le groupe technique éducation formation. Leur montant moyen est de 4 millions d'euros dont 1,9 millions d'euros de FEDER.

La programmation de l'axe 8 a débuté en fin d'année 2015. La quasi-totalité des 48 dossiers programmés relève principalement de l'aide au fret (OS16) : ces dossiers concernent l'importation de produits entrant dans un circuit de fabrication en Guyane (produits liés à l'agro-alimentaire ou au BTP par exemple). Quant à l'OS 15, le financement des aéroports et autres investissements en matière de désenclavement, tel que prévu par le programme, est acté dans le Programme Pluri annuel d'Investissement de la CTG (adopté courant 2016). Le montant total des projets de l'axe est de 31 millions d'euros pour 16 millions d'euros de FEDER.

Concernant le volet formation (Axe 7), les premiers dossiers relatifs aux SIEG (OS 14) ont été programmés en 2016. Au 31 décembre 2018, le montant moyen de la programmation sur l'axe 7 s'élève à 5,7 millions d'euros par projet pour 4,6 millions d'euros de FSE.

La programmation telle que présentée est à nuancer puisqu'elle est sous-évaluée dans la mesure où celle-ci relève prioritairement de procédures d'Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projet, conformément aux attentes de la Commission européenne en matière des sélections des opérations. Ils impliquent des délais plus longs, mais permettent une visibilité et un pilotage sur la consommation de l'enveloppe et une meilleure analyse et concurrence des projets en fonction des besoins du territoire.

Au 31 décembre 2018, le taux de certification au état de 11,65%. Au regard des objectifs de certification prévus pour 2018, les cibles sont atteintes au global à la date de la rédaction de ce rapport. Néanmoins, les objectifs des axes 3 et 5 n'ont pas été atteints à cette date.

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2018 cependant 2 marchés publics devraient être lancés d'ici la fin de 2019.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

| ID | Axe prioritaire   | Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.  |
|----|---|---|
| 1  | ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES | <p>Au titre de l'axe 1, les trois OS ont été programmés au 31 décembre 2018, pour un montant total de 175,3 millions d'euros, dont 50,6 millions d'euros de FEDER. Ce sont 92 dossiers, répartis principalement sur l'OS3, qui a fait l'objet de plusieurs AMI (12 des 13 AMI lancés, 219 projets sélectionnés dont , 176 programmés ou en instruction et 43 dossiers qui doivent être déposés d'ici la fin de programmation). .</p> <p>Au total, l'Axe 1 a été consommé à hauteur de 58,35% en part UE, par rapport à la maquette initiale. Compte tenu du nombre de dossiers attendus sur le prochain AMI en cours de traitement, les perspectives de programmation sont encourageantes.</p> <p>Au titre de l'OS1, qui vise à accroître l'activité de la recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI. Les domaines stratégiques portent sur les innovations territoriales, sociales et technologiques. 20 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 10,4 millions d'euros, sur les 12,4 millions d'euros dédiés pour l'ensemble de la programmation (soit 83,7%). Cet OS a fait l'objet de 2 AMI (« Recherche » et « Recherche et bioressources »), lancés en septembre 2015 et octobre 2016, permettant la sélection de 23 dossiers sur 62 déposés. Au 31 décembre 2018, 15 de ces 23 dossiers ont été programmés (soit 5 de plus qu'en 2017e l'an passé) et 5 sont en phase d'instruction. Les bénéficiaires principaux sont des structures de recherche (telles que le CNRS, l'Institut Pasteur ou l'Université de Guyane). Ces projets portent principalement sur de la recherche fondamentale en lien avec la forêt amazonienne. Un certain nombre de projets ont également des implications médicales : par exemple, le projet Bird and Diversity of Viruses</p> |
| 10 | METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE                    | L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 10 est de 2,18 millions d'euros en coût total, soit 1,85millions d'euros en part UE. Deux projets ont été  |



|    |   |   |
|----|---|---|
| ID | Axe prioritaire   | Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.  |
|    |   | <p>programmés sur cet axe en 2017 et 2018. La programmation au 31 décembre 2018 s'élève donc à 1,61 million d'euros en coût total, dont une part FSE de 1,29 million d'euros en UE soit 69% de sa maquette.</p> <p>A ce titre, l'AT permet de financer le fonctionnement du Pôle Affaires européennes de 3,54 ETP en 2014. A ce jour, il compte 3,79 ETP.</p>   |
| 2  | DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES | <p>L'axe 2 a été programmé, en fin d'année 2018 avec 2 dossiers au titre de l'OS4 et 1 dossier au titre de l'OS5. L'OS4 concerne les projets d'infrastructures numériques et l'OS5 relatif aux projets numériques qui doivent être déposés au fil de l'eau. L'OS4 relève en partie de l'ITI, dont la convention n'a été signée que tardivement le 15 avril 2016, ce qui a impacté la programmation ITI de l'axe.</p> <p>Pour l'OS4, les dossiers programmés représentent un montant total de 11,4 millions d'euros pour 6,8 millions d'euros de FEDER ce qui porte l'avancement de la programmation à 26,20%.</p> <p>Le premier projet programmé sur l'OS4 concerne la conception - réalisation d'une infrastructure locale de fourreaux et de fibres optiques (projet SPLANG). Cette opération a pour objet le déploiement d'une infrastructure de fourreaux sur le territoire de la Ville de Saint Laurent du Maroni. Le projet est divisé en deux axes, dont la réalisation n'est pas séquencée temporellement. Dans le cadre du premier axe, le porteur doit déployer une infrastructure de fourreaux et de fibre optique pour 44 sites du patrimoine municipal, devant être reliés entre eux (« interconnexion municipale »). Dans le cadre du deuxième axe, le porteur doit réaliser une infrastructure de fourreaux et de fibre optique à la fois pour les sites d'intérêt économique et pour les carquets numériques (point d'accès numérique dans les espaces les plus isolés de la ville). Ce projet est soutenu à hauteur de 2,5 millions d'euros de FEDER pour un coût total de 6,3 millions d'euros.</p> <p>Le deuxième projet programmé sur l'OS4 concerne le renforcement de la capacité satellitaire.</p> |
| 3  | PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE                         | L'enveloppe dédiée de l'axe est de 102,5 millions d'euros dont 46,4 millions d'euros en part UE. L'axe souffre aujourd'hui d'un retard de programmation.LA  |

| ID | Axe prioritaire  | Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.   |
|----|--|--|
|    |  | <p>programmation, qui n'est qu'à 2%. Ce retard est causé par l'absence de programmation sur l'OS7 qui porte le projet de Bus à Haut Niveau de Service du TCSP (BHNS) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL).</p> <p>Au titre de l'axe 3, 5 projets ont été programmés au 31 décembre 2018 sur l'OS6 pour un montant de près de 1,8 million d'euros en CT et 1,2 million d'euros en part UE. Sur cet OS, 4 projets sont financés par des acteurs publics notamment en faveur du développement de l'autoconsommation et de la mobilité durable dans le cadre du Parc Naturel Régional de Guyane. Le dernier projet porte sur l'électrification photovoltaïque participative des sites isolés, porté par l'association Kwala Fawla pour un montant total de 0,8 million d'euros pour 0,5 million d'euros de FEDER.</p> <p>Une insuffisance de programmation est constatée sur l'OS6. Cela s'explique notamment par le mode de sélection principal des opérations sur cet objectif par appel à manifestation d'intérêt. Or aucun AMI n'avait été lancé depuis 2016 sur cet OS.</p> <p>2 appels à projets sur la thématique « efficacité énergétique » ont finalement été lancés au premier trimestre 2018. A noter en effet que la réglementation nationale sur l'efficacité énergétique demandait à être bien étudiée en termes de régime d'aide avant de lancer toute programmation.</p> <p>Par ailleurs, le dépôt du Grand Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) fléché sur l'OS7 est également en attente.</p> |
| 4  | PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES | <p>L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118 millions d'euros en CT, soit 67,5 millions d'euros en part FEDER ce qui en fait l'axe le plus important en termes de volume au sein du PO (17,3% du montant de la maquette UE). Il a été programmé à hauteur de 96,5 millions d'euros, dont une part FEDER de 37,2 millions d'euros (soit environ 55% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2018 ses 4 OS, soit 39 dossiers, 4 dossiers de plus par rapport à l'année précédente.</p> <p>L'objectif de l'OS 8 est d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique. L'enveloppe financière prévue</p>  |

| ID | Axe prioritaire  | Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.  |
|----|--|---|
|    |  | <p>sur cet OS est de 10 millions d'euros dont 5 millions d'euros de FEDER. Au 31 décembre 2018, 21,84 millions d'euros ont été programmées dont 3,5 millions d'euros de FEDER, soit plus du double de la maquette en coût total (plus de 218%) et 70,8% pour le FEDER. Aucun dossier n'a été programmé depuis 2016 sur cet OS.</p> <p>Le choix de l'autorité de gestion a été de financer l'agrandissement d'une décharge, la création de déchetteries et la mise en place de site de transit de déchets compte tenu du retard structurel dans le domaine. Par exemple, l'opération d'extension de la capacité du casier actuellement exploité et poursuite de la mise en conformité du site de stockage de déchets ménagers à St-Laurent du Maroni a été financée à hauteur de 1,5 millions d'euros dont 4,9 millions d'euros de FEDER. Sur cet OS, les projets sont tous portés par des acteurs publics, à l'exception de deux projets dont par exemple l'installation de stockage de déchets non dangereux des Maringouins portée par la Société Govindin.</p> |
| 5  | AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE | <p>La programmation sur l'axe 5, avec un seul dossier programmé fin juin 2017. Porté par l'association AKATIJ, il voit la mobilisation de 5,7 millions d'euros en coût total, dont 2,7 millions d'euros de FEDER. Ce projet consiste en la création d'un centre d'accueil pour les femmes en difficulté. L'enveloppe financière prévue sur cet axe étant de 11,8 millions d'euros dont 10 millions d'euros de FEDER, elle a été programmée à hauteur 27% en FEDER.</p> <p>A noter : cet axe était initialement dédié à des projets portés par la Collectivité Territoriale sur l'enfance en danger. Cependant il a été ouvert à d'autres actions sociales, pour dynamiser sa programmation, ralentie par des enjeux d'acquisition foncière et de priorisation à l'échelle territoriale.</p>   |
| 6  | CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION        | L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40 millions d'euros dont 30 millions d'euros de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31   |

| ID | Axe prioritaire  | Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.   |
|----|--|--|
|    |  | <p>décembre 2018, pour un montant total de 36,1 millions d'euros, et environ 17,4 millions d'euros de FEDER, soit 58,15% de la maquette en part FEDER.</p> <p>A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS : en effet tous les effets, un certain nombre de projets de cet OS relève de dossiers priorités par le groupe technique « éducation formation construction scolaire ».</p> <p>En 2016, 4 projets ont été programmés. Depuis, 3 projets par an ont été programmés en 2017 et 2018, portant à 9 le nombre total de projets programmés sur l'OS13.</p> <p>Sur cet OS, les projets sont portés uniquement par des porteurs publics et les volumes des opérations sont de plusieurs millions – ce qui s'explique par la nature immobilière de ces projets. Les constructions concernent tous les types d'infrastructures scolaires. Pour la formation supérieure, le FEDER a financé à hauteur de 75% une opération de construction d'un bâtiment de restauration universitaire (6,2 millions d'euros en coût total) ; pour le primaire, des études et des travaux de construction d'une école à Macouria dans les mêmes proportions (4,9 millions d'euros en coût total) et les travaux d'un groupe scolaire à Abdallah à Papaïchton (4 millions d'euros en coût total).</p> |
| 7  | FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE | <p>La programmation sur l'axe 7 a démarré en 2016. Il est aujourd'hui porté par 8 dossiers programmés pour un total de 46 millions d'euros en coût total et 36,7 millions d'euros en part UE. L'enveloppe dédiée de l'axe étant de 64,1 millions d'euros, avec une part UE de 51,3 millions d'euros, il s'agit d'une programmation de 71,66% en coût UE.</p> <p>En effet, l'essentiel des financements a été consacré, d'après la rédaction initiale du PO FEDER-FSE, à un programme relevant de Services d'Intérêts Généraux de la collectivité territoriale (SIEG). Les projets ont déjà été contractualisés et ont débuté au cours de l'année 2015. Cependant une ouverture du PO à d'autres types de projets a été validée par la Commission européenne en septembre 2017 afin de dynamiser une programmation qui s'avère plus complexe que prévu via ce seul dispositif. L'autorité de gestion a a CTG souhaitée ouvrir le PO aux marchés de formation qualifiante sur l'ensemble du territoire de la Guyane, avec une priorité</p>   |

|    |  |  |
|----|--|--|
| ID | Axe prioritaire  | Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.   |
|    |  | portée sur les secteurs fléchés dans le cadre du FEDER, à savoir par exemple la petite enfance, les métiers de la santé, du tourisme, du bois et des travaux publics, etc.   |
| 8  | DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE                          | <p>Pour l'OS 15, un seul nouveau dossier a été soutenu en 2016, portant à 4 le nombre de projets programmés au total pour un montant total de 1,65 million d'euros, dont 1,03 million d'euros de FEDER, soit plus de 10% de la maquette à la fois en coût total et FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2017 et en 2018.</p> <p>L'OS 16 a 42 dossiers programmés, soit près de 11 millions d'euros en coût total et 5,4 millions d'euros en part FEDER, il a pour objectif de permettre de limiter le coût des importations par la prise en charge d'une partie des coûts du fret. Ceux-ci sont particulièrement importants du fait de l'éloignement géographique de la Guyane vis-à-vis des sources d'approvisionnement, de l'enclavement intérieur, de l'étroitesse du marché, etc.</p> <p>Les besoins étant élevés, cet OS n'a pas eu de mal à démarrer sa programmation et consomme près de 60% de son enveloppe globale en peu de temps. Il permet également d'atteindre la cible fixée par son unique indicateur de réalisation, puisque 42 entreprises ont bénéficié d'un soutien à l'aide au fret (CO-01), sur les 30 ciblées à l'horizon 2023. A noter néanmoins, une stagnation de la programmation en 2017 et 2018, puisqu'une seule entreprise supplémentaire a été soutenue par rapport à fin 2016. La lourdeur imposée par le suivi et le paiement des dossiers, au-delà de la première phase d'instruction, peut expliquer cette situation.</p> <p>Enfin, l'OS17 est axé sur un accompagnement du grand port maritime impacté par des coûts élevés en matière d'acheminement des marchandises, de transport maritime, de manutention portuaire et de taxes aux importations. Seuls 2 dossiers ont été programmés au 31 décembre 2018 sur cet OS – aucun nouveau dossier entre 2017 et 2018</p> |
| 9  | METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER | L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88 millions d'euros en coût total, soit 11,79 millions d'euros en part UE. Trois projets ont été programmés depuis 2015 portant la programmation à 15,6 millions d'euros en coût  |

|    |                 |  |
|----|-----------------|--|
| ID | Axe prioritaire | Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.   |
|    |                 | <p>total dont une part FEDER de 11,9 millions d'euros, soit 100,72% de la maquette UE.</p> <p>A ce titre, depuis 2014 l'AT permet de financer le fonctionnement du Pôle Affaires européennes et compte actuellement 36,33 ETP.</p> |

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES   |
| Priorité d'investissement | 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

| (1) | ID    | Indicateur  | Unité de mesure         | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|-------|---|-------------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | CO25  | Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées | Équivalents temps plein | Moins développées   | 150,00                      |                              |                              | 7,00       |             | 0,00        | . Il s'agit d'une coquille, l'insertion au niveau de SFC a été inversé pour l'indicateur CO25 Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées avec l'indicateur : Recherche et innovation : nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées avec l'indicateur OS12 Espaces dévolus à la recherche construite ou améliorés.<br>La correction a été faite lors de la nouvelle version du RAMO 2018. De plus l'indicateur OS12 Espaces dévolus à la recherche construite ou améliorés sera revu lors de la modification du PO FEDER-FSE |
| S   | CO25  | Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées | Équivalents temps plein | Moins développées   | 150,00                      |                              |                              | 7,00       |             | 0,00        |   |
| F   | OS1-2 | Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés   | m2                      | Moins développées   | 500,00                      |                              |                              | 1 800,00   |             |             |   |
| S   | OS1-2 | Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés   | m2                      | Moins développées   | 500,00                      |                              |                              | 1 800,00   |             |             |   |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID   | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO25 | Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO25 | Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| F   | OS1- | Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés   | 1 800,00   |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur  | 2017<br>Total | 2017<br>Hommes | 2017<br>Femmes | 2016<br>Total | 2016<br>Hommes | 2016<br>Femmes | 2015<br>Total | 2015<br>Hommes | 2015<br>Femmes |
|-----|-------|---|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
|     | 2     |   |               |                |                |               |                |                |               |                |                |
| S   | OS1-2 | Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés | 1 800,00      |                |                | 13,00         |                |                | 0,00          |                |                |

| (1) | ID    | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | CO25  | Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées | 0,00       |             |             |
| S   | CO25  | Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées | 0,00       |             |             |
| F   | OS1-2 | Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés   | 0,00       |             |             |
| S   | OS1-2 | Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés   | 0,00       |             |             |



|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES   |
| Priorité d'investissement | 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen |
| Objectif spécifique       | OS1 - Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS1-1 | Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux | nombre par an   | Moins développées   | 100,00              | 2013               | 150,00            | 8,00       |                  |              |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS1-1 | Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux | 8,00       |                  | 8,00       |                  | 100,00     |                  | 100,00     |                  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES   |
| Priorité d'investissement | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

| (1) | ID   | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations |
|-----|------|---|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | Entreprises     | Moins développées   | 40,00                       |                              |                              | 40,00      |             |             |              |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | Entreprises     | Moins développées   | 40,00                       |                              |                              | 40,00      |             |             |              |
| F   | CO26 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  | Entreprises     | Moins développées   | 15,00                       |                              |                              | 8,00       |             |             |              |
| S   | CO26 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  | Entreprises     | Moins développées   | 15,00                       |                              |                              | 8,00       |             |             |              |
| F   | CO27 | Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement | EUR             | Moins développées   | 1 000 000,00                |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO27 | Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement | EUR             | Moins développées   | 1 000 000,00                |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| F   | CO29 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise                                    | Entreprises     | Moins développées   | 15,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO29 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise                                    | Entreprises     | Moins développées   | 15,00                       |                              |                              | 3,00       |             |             |              |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID   | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | 4,00       |             |             | 0,00       |             |             | 4,00       |             |             |
| F   | CO26 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO26 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  | 8,00       |             |             | 0,00       |             |             | 4,00       |             |             |
| F   | CO27 | Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO27 | Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 755 543,00 |             |             |

| (1) | ID   | Indicateur   | 2017<br>Total | 2017<br>Hommes | 2017<br>Femmes | 2016<br>Total | 2016<br>Hommes | 2016<br>Femmes | 2015<br>Total | 2015<br>Hommes | 2015<br>Femmes |
|-----|------|--|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| F   | CO29 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise | 0,00          |                |                | 0,00          |                |                | 0,00          |                |                |
| S   | CO29 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise | 3,00          |                |                | 0,00          |                |                | 1,00          |                |                |

| (1) | ID   | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | 0,00       |             |             |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | 0,00       |             |             |
| F   | CO26 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  | 0,00       |             |             |
| S   | CO26 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  | 0,00       |             |             |
| F   | CO27 | Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement | 0,00       |             |             |
| S   | CO27 | Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement | 0,00       |             |             |
| F   | CO29 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise                                    | 0,00       |             |             |
| S   | CO29 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise                                    | 0,00       |             |             |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES   |
| Priorité d'investissement | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |
| Objectif spécifique       | OS2 - Augmenter l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI  |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur                                  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations   |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--|
| OS2-1 | Nombre d'entreprises labellisées innovantes | nombre          | Moins développées   | 2,00                | 2013               | 8,00              | 2,00       |                  | Les deux entreprises dont leur activité leur a permis d'obtenir le statut de JEI sont :<br><br>SOLICAZ : est une Spin-off issue de la valorisation de la recherche en écologie fonctionnelle menée au sein de l'UMR EcoFoG. Passée par l'Incubateur de type Allègre en Guyane, elle bénéficie encore du statut de jeune Entreprise Innovant. SOLICAZ est spécialisée dans la bio remédiation des sols grâce à l'utilisation de plantes fixatrices d'azote sur des procédés innovants.<br>SOLAMAZ : dont l'activité se situe dans la transition énergétique basée sur l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique et qui développe de la R& D sur la conception de système d'éclairage public piloté à distance, interactif et qui permet d'économiser de l'énergie. |

| ID    | Indicateur                                  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS2-1 | Nombre d'entreprises labellisées innovantes | 1,00       |                  | 1,00       |                  | 1,00       |                  | 2,00       |                  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES  |
| Priorité d'investissement | 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

| (1) | ID   | Indicateur   | Unité de mesure         | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations |
|-----|------|--|-------------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien  | Entreprises             | Moins développées   | 350,00                      |                              |                              | 40,00      |             |             |              |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien  | Entreprises             | Moins développées   | 350,00                      |                              |                              | 40,00      |             |             |              |
| F   | CO02 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions  | Entreprises             | Moins développées   | 100,00                      |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO02 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions  | Entreprises             | Moins développées   | 100,00                      |                              |                              | 11,00      |             |             |              |
| F   | CO03 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions      | Entreprises             | Moins développées   | 200,00                      |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO03 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions      | Entreprises             | Moins développées   | 200,00                      |                              |                              | 6,00       |             |             |              |
| F   | CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier                            | Entreprises             | Moins développées   | 70,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier                            | Entreprises             | Moins développées   | 70,00                       |                              |                              | 7,00       |             |             |              |
| F   | CO06 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)      | EUR                     | Moins développées   | 10 000 000,00               |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO06 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)      | EUR                     | Moins développées   | 10 000 000,00               |                              |                              | 488 599,00 |             |             |              |
| F   | CO07 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) | EUR                     | Moins développées   | 2 000 000,00                |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO07 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) | EUR                     | Moins développées   | 2 000 000,00                |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| F   | CO08 | Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien                 | Équivalents temps plein | Moins développées   | 400,00                      |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO08 | Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien                 | Équivalents temps plein | Moins développées   | 400,00                      |                              |                              | 23,00      |             |             |              |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID   | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | 17,00      |             |             | 18,00      |             |             | 1,00       |             |             |
| F   | CO02 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID   | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total    | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total    | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|--|------------|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
| S   | CO02 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions  | 11,00      |             |             | 18,00         |             |             | 1,00          |             |             |
| F   | CO03 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions      | 0,00       |             |             | 0,00          |             |             | 0,00          |             |             |
| S   | CO03 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions      | 6,00       |             |             | 7,00          |             |             | 1,00          |             |             |
| F   | CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier                            | 0,00       |             |             | 0,00          |             |             | 0,00          |             |             |
| S   | CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier                            | 7,00       |             |             | 4,00          |             |             | 0,00          |             |             |
| F   | CO06 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)      | 0,00       |             |             | 0,00          |             |             | 0,00          |             |             |
| S   | CO06 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)      | 488 599,00 |             |             | 51 299 073,25 |             |             | 21 420 000,00 |             |             |
| F   | CO07 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) | 0,00       |             |             | 0,00          |             |             | 0,00          |             |             |
| S   | CO07 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) | 0,00       |             |             | 0,00          |             |             | 0,00          |             |             |
| F   | CO08 | Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien                 | 0,00       |             |             | 0,00          |             |             | 0,00          |             |             |
| S   | CO08 | Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien                 | 23,00      |             |             | 33,00         |             |             | 4,00          |             |             |

| (1) | ID   | Indicateur   | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien  | 0,00       |             |             |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien  | 0,00       |             |             |
| F   | CO02 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions  | 0,00       |             |             |
| S   | CO02 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions  | 0,00       |             |             |
| F   | CO03 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions      | 0,00       |             |             |
| S   | CO03 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions      | 0,00       |             |             |
| F   | CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier                            | 0,00       |             |             |
| S   | CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier                            | 0,00       |             |             |
| F   | CO06 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)      | 0,00       |             |             |
| S   | CO06 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)      | 0,00       |             |             |
| F   | CO07 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) | 0,00       |             |             |
| S   | CO07 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) | 0,00       |             |             |
| F   | CO08 | Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien                 | 0,00       |             |             |
| S   | CO08 | Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien                 | 0,00       |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES  |
| Priorité d'investissement | 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises |
| Objectif spécifique       | OS3 - Augmenter la taille et accroître et la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier                                 |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur                             | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS3-1 | Taux de survie des entreprises à 3 ans | %               | Moins développées   | 68,00               | 2010               | 75,00             | 95,00      |                  |              |

| ID    | Indicateur                             | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS3-1 | Taux de survie des entreprises à 3 ans | 95,00      |                  | 95,00      |                  | 68,00      |                  | 68,00      |                  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES  |
| Priorité d'investissement | 2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

| (1) | ID    | Indicateur   | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|-------|--|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---------------|
| F   | CO37  | Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées | Personnes       | Moins développées   | 90 000,00                   |                              |                              | 0,00       |             |             | pas de retour |
| S   | CO37  | Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées | Personnes       | Moins développées   | 90 000,00                   |                              |                              | 0,00       |             |             |               |
| F   | OS4-3 | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral  | %               | Moins développées   | 51,00                       |                              |                              | 15,70      |             |             |               |
| S   | OS4-3 | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral  | %               | Moins développées   | 51,00                       |                              |                              | 15,70      |             |             |               |
| F   | OS4-4 | Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés  | nombre          | Moins développées   | 17,00                       |                              |                              | 17,00      |             |             |               |
| S   | OS4-4 | Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés  | nombre          | Moins développées   | 17,00                       |                              |                              | 17,00      |             |             |               |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO37  | Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO37  | Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| F   | OS4-3 | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral  | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS4-3 | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral  | 15,70      |             |             | 15,70      |             |             | 15,70      |             |             |
| F   | OS4-4 | Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés  | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS4-4 | Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés  | 17,00      |             |             | 17,00      |             |             | 17,00      |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur   | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | CO37  | Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées | 0,00       |             |             |
| S   | CO37  | Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées | 0,00       |             |             |
| F   | OS4-3 | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral  | 0,00       |             |             |
| S   | OS4-3 | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral  | 15,70      |             |             |



| (1) | ID    | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | OS4-4 | Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés | 0,00       |             |             |
| S   | OS4-4 | Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés | 17,00      |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES  |
| Priorité d'investissement | 2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique |
| Objectif spécifique       | OS4 - Permettre un accès numérique haut débit dans les zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut dans les villes  |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS4-1 | Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral      | %               | Moins développées   | 89,00               | 2013               | 92,00             | 89,00      |                  |              |
| OS4-2 | Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés | %               | Moins développées   | 0,00                | 2012               | 70,00             | 5,00       |                  |              |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS4-1 | Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral      | 89,00      |                  | 89,00      |                  | 89,00      |                  | 89,00      |                  |
| OS4-2 | Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés | 90,00      |                  | 0,00       |                  | 0,00       |                  | 0,00       |                  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES   |
| Priorité d'investissement | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

| (1) | ID    | Indicateur                                     | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|-------|--|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | OS5-2 | Nombre d'applications soutenues mises en ligne | nombre          | Moins développées   | 5,00                        |                              |                              | 1,00       |             |             | Sur l'axe 2 relatif au numérique, l'AG a proposé de diminuer la valeur intermédiaire à 5M€. En effet, l'un des projets majeurs prévus dans cet axe concernait un câble sous-marin ; or, un opérateur privé (Orange) a annoncé en janvier 2017 (courrier adressé à l'Etat), qu'il allait mettre en place un deuxième câble sous-marin. Parallèlement, des financements nationaux relevant d'un accord national du Fonds de la société numérique (FSN) étaient attendus de la CTG. Ce retard dans l'attribution des cofinancements de l'Etat sur les projets numériques a constitué lui-aussi un frein à la programmation telle qu'initialement prévue. |
| S   | OS5-2 | Nombre d'applications soutenues mises en ligne | nombre          | Moins développées   | 5,00                        |                              |                              | 1,00       |             |             | Aussi, d'autres projets ont déposé courant 2018 et permettront de contribuer à l'atteinte de l'indicateur financier.<br>1) Il y aura des projets prévus sur le littoral, montée en débit :<br><input type="checkbox"/> ITI de Saint Laurent du Maroni- RIP SLM (coût total 6.4 M€ dont 2.56 M€ de FEDER)<br><input type="checkbox"/> Desserte satellitaire (collèges/ lycées – numérique) : (5.00 M€ dont 4.25 M€ de FEDER)<br>2) Autres projets (CHAR – GCS Guyasis) : (coût total 5M€ dont 2.2 M€ FEDER).   |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur                                     | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS5-2 | Nombre d'applications soutenues mises en ligne | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS5-2 | Nombre d'applications soutenues mises en ligne | 0,00       |             |             | 3,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur                                     | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | OS5-2 | Nombre d'applications soutenues mises en ligne |            | 0,00        |             |
| S   | OS5-2 | Nombre d'applications soutenues mises en ligne |            | 0,00        |             |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES   |
| Priorité d'investissement | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |
| Objectif spécifique       | OS5 - Permettre aux populations éloignées d'avoir accès aux offres de services grâce aux contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS5-1 | Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication | nombre          | Moins développées   | 12,00               | 2013               | 7 200,00          | 12,00      |                  |              |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS5-1 | Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication | 12,00      |                  | 12,00      |                  | 12,00      |                  | 12,00      |                  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE  |
| Priorité d'investissement | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

| (1) | ID    | Indicateur   | Unité de mesure     | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|-------|--|---------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | OS6-3 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie) | Tonnes de CO2eq/hab | Moins développées   | 1,81                        |                              |                              | 0,00       |             |             | En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6 |
| S   | OS6-3 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie) | Tonnes de CO2eq/hab | Moins développées   | 1,81                        |                              |                              | 0,00       |             |             | En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6 |
| F   | OS6-5 | Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE   | nombre              | Moins développées   | 100,00                      |                              |                              | 0,00       |             |             | En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6 |
| S   | OS6-5 | Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE   | nombre              | Moins développées   | 100,00                      |                              |                              | 0,00       |             |             | En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS6-3 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie) | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS6-3 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie) | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| F   | OS6-5 | Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE   | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS6-5 | Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE   | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur   | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | OS6-3 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie) | 0,00       |             |             |
| S   | OS6-3 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie) | 0,00       |             |             |
| F   | OS6-5 | Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE   | 0,00       |             |             |
| S   | OS6-5 | Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE   | 0,00       |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE  |
| Priorité d'investissement | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| Objectif spécifique       | OS6 - Augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir la sobriété énergétique   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS6-4 | Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale | GWh             | Moins développées   | 863,00              | 2014               | 1 055,00          | 793,13     |                  |              |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS6-4 | Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale | 793,13     |                  |            |                  |            |                  |            |                  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE  |
| Priorité d'investissement | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e**

| (1) | ID    | Indicateur                            | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|-------|---------------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | OS7-2 | Avancée du projet de BHNS / km voirie | km              | Moins développées   | 10,70                       |                              |                              | 0,00       |             |             | <p>Il est opportun de souligner que le grand projet (TCSP) relève d'une situation particulière dans la mesure où les calculs permettant de fixer la valeur intermédiaire de l'indicateur financier se sont appuyés au moment de l'élaboration du PO FEDER sur la logique de la programmation passée. Celle-ci rendait possible la certification de dépenses prévues dans le cadre du grand projet sur simple dépôt de programmation de ce dernier.</p> <p>Néanmoins, dans la programmation actuelle, les dépenses ne peuvent être certifiées qu'à partir du moment où la procédure grand projet a fait l'objet d'un dépôt officiel à la commission européenne, et ce accompagné d'une note de l'équipe Jaspers sur la faisabilité du projet.</p> <p>Malheureusement il apparaît clairement que le BHNS ne pourra être déposé avant la déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui ne pourra intervenir qu'en avril 2020</p> |
| S   | OS7-2 | Avancée du projet de BHNS / km voirie | km              | Moins développées   | 10,70                       |                              |                              | 0,00       |             |             | <p>C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'utiliser l'article 103 du Règlement (UE) 1303/2013 afin de scinder le projet sur deux générations de programmes, ce qui entrainera de facto une entière révision à mi-parcours en 2018, avec révision de la maquette financière du programme Ainsi, sur 2014/2020, l'unique phase effective sera la phase 1, relative à la branche A du tracé et à l'atelier-dépôt (stationnement et logistique des bus), d'où la réduction à 1 M€.</p> <p>A noter que des (appels à projets) AAP relatifs à la Maitrise de l'énergie (OS 6) ont été lancés au cours de la programmation.</p>   |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur                            | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|---------------------------------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS7-2 | Avancée du projet de BHNS / km voirie | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS7-2 | Avancée du projet de BHNS / km voirie | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur                            | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|---------------------------------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS7-2 | Avancée du projet de BHNS / km voirie | 0,00       |             |             |
| S   | OS7-2 | Avancée du projet de BHNS / km voirie | 0,00       |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE  |
| Priorité d'investissement | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |
| Objectif spécifique       | OS7 - Limiter la congestion du réseau routier de l'île de Cayenne par le développement des transports urbains collectifs propres   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur   | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations   |
|-------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--|
| OS7-1 | Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs | nombre par jour | Moins développées   | 12 400,00           | 2011               | 16 300,00         | 0,00       |                  | Livraison 2023 pour 1ère ligne financée sur ce PO.<br>Cet indicateur concerne le grand projet TCSP qui n'a fait à ce jour l'objet d'aucune programmation. Toutefois au regard de l'indicateur, c'est une donnée de contexte qui évolue. Tenant compte des présentations actualisés du projet TCSP par la CAACL, le nombre de voyageurs est de :<br>- 12300 en 2017 (présentation du 19/10/17)<br>- 13 500 en 2018 (présentation du 25/07/19)<br>le porteur espère qu'en 2022 le nombre de passager soit de 34 100 voyageurs grâce à une restructuration du réseau et la mise en place de la ligne A du le BHNS ; sinon il sera de 15300. |

| ID    | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS7-1 | Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs | 0,00       |                  | 12 400,00  |                  | 12 400,00  |                  | 12 400,00  |                  |



|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES  |
| Priorité d'investissement | 6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a**

| (1) | ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations |
|-----|-------|---|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| F   | CO17  | Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets | Tonnes/an       | Moins développées   | 10 000,00                   |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO17  | Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets | Tonnes/an       | Moins développées   | 10 000,00                   |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| F   | OS8-3 | Capacité de stockage réalisé  | tonne           | Moins développées   | 600 000,00                  |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | OS8-3 | Capacité de stockage réalisé  | tonne           | Moins développées   | 600 000,00                  |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| F   | OS8-4 | Equipements de valorisation créés                                   | nombre          | Moins développées   | 6,00                        |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | OS8-4 | Equipements de valorisation créés                                   | nombre          | Moins développées   | 6,00                        |                              |                              | 0,00       |             |             |              |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO17  | Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO17  | Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| F   | OS8-3 | Capacité de stockage réalisé  | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS8-3 | Capacité de stockage réalisé  | 0,00       |             |             | 70 145,00  |             |             | 18 290,00  |             |             |
| F   | OS8-4 | Equipements de valorisation créés                                   | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS8-4 | Equipements de valorisation créés                                   | 0,00       |             |             | 2,00       |             |             | 1,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | CO17  | Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets | 0,00       |             |             |
| S   | CO17  | Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets | 0,00       |             |             |
| F   | OS8-3 | Capacité de stockage réalisé  | 0,00       |             |             |
| S   | OS8-3 | Capacité de stockage réalisé  | 0,00       |             |             |
| F   | OS8-4 | Equipements de valorisation créés                                   | 0,00       |             |             |
| S   | OS8-4 | Equipements de valorisation créés                                   | 0,00       |             |             |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES  |
| Priorité d'investissement | 6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations |
| Objectif spécifique       | OS8 - Accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations   |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--|
| OS8-1 | Taux de valorisation des déchets                    | %               | Moins développées   | 11,00               | 2013               | 25,00             | 14,00      |                  | disparition du GEC qui fournissait auparavant cette donnée |
| OS8-2 | Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé | %               | Moins développées   | 90,00               | 2013               | 100,00            | 95,00      |                  | disparition du GEC qui fournissait auparavant cette donnée |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS8-1 | Taux de valorisation des déchets                    | 14,00      |                  | 14,00      |                  | 14,00      |                  | 11,00      |                  |
| OS8-2 | Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé | 95,00      |                  | 95,00      |                  | 90,00      |                  | 90,00      |                  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES   |
| Priorité d'investissement | 6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b**

| (1) | ID   | Indicateur   | Unité de mesure       | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations |
|-----|------|--|-----------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| F   | CO18 | Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau           | Personnes             | Moins développées   | 30 000,00                   |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO18 | Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau           | Personnes             | Moins développées   | 30 000,00                   |                              |                              | 400,00     |             |             |              |
| F   | CO19 | Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées | Équivalents habitants | Moins développées   | 20 000,00                   |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | CO19 | Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées | Équivalents habitants | Moins développées   | 20 000,00                   |                              |                              | 0,00       |             |             |              |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID   | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|--|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO18 | Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau           | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO18 | Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau           | 400,00     |             |             | 1 000,00   |             |             | 1 575,00   |             |             |
| F   | CO19 | Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO19 | Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées | 0,00       |             |             | 5 240,00   |             |             | 20 000,00  |             |             |

| (1) | ID   | Indicateur   | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | CO18 | Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau           | 0,00       |             |             |
| S   | CO18 | Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau           | 0,00       |             |             |
| F   | CO19 | Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées | 0,00       |             |             |
| S   | CO19 | Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées | 0,00       |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES   |
| Priorité d'investissement | 6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations |
| Objectif spécifique       | OS9 - Accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain  |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS9-1 | Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable    | %               | Moins développées   | 80,00               | 2013               | 90,00             | 83,00      |                  |              |
| OS9-2 | Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement | %               | Moins développées   | 79,00               | 2012               | 90,00             | 83,00      |                  |              |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS9-1 | Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable    | 83,00      |                  | 80,00      |                  | 80,00      |                  | 80,00      |                  |
| OS9-2 | Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement | 83,00      |                  | 79,00      |                  | 79,00      |                  | 79,00      |                  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES   |
| Priorité d'investissement | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d**

| (1) | ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations     |
|-----|-------|---|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|------------------|
| F   | OS102 | Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité | m2              | Moins développées   | 3 000,00                    |                              |                              | 0,00       |             |             | PAS ENCORE CREEE |
| S   | OS102 | Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité | m2              | Moins développées   | 3 000,00                    |                              |                              | 0,00       |             |             |                  |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS102 | Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS102 | Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | OS102 | Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité | 0,00       |             |             |
| S   | OS102 | Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité | 0,00       |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES   |
| Priorité d'investissement | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |
| Objectif spécifique       | OS10 - Améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne  |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS101 | Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données | nombre          | Moins développées   | 0,00                | 2013               | 500 000,00        | 0,00       |                  |              |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS101 | Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données | 0,00       |                  | 0,00       |                  | 0,00       |                  | 0,00       |                  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES   |
| Priorité d'investissement | 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e**

| (1) | ID    | Indicateur   | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations |
|-----|-------|--|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| F   | OS112 | Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain | m2              | Moins développées   | 300 000,00                  |                              |                              | 101 967,00 |             |             |              |
| S   | OS112 | Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain | m2              | Moins développées   | 300 000,00                  |                              |                              | 92 167,00  |             |             |              |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS112 | Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS112 | Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain | 92 167,00  |             |             | 20 840,00  |             |             | 42 077,00  |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur   | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | OS112 | Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain | 0,00       |             |             |
| S   | OS112 | Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain | 0,00       |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES   |
| Priorité d'investissement | 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit |
| Objectif spécifique       | OS11 - Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur                               | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS111 | Nombre de logements sociaux créés par an | nombre          | Moins développées   | 406,00              | 2010               | 800,00            | 789,00     |                  |              |

| ID    | Indicateur                               | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS111 | Nombre de logements sociaux créés par an | 1 267,00   |                  | 1 192,00   |                  | 1 353,00   |                  | 723,00     |                  |



|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE   |
| Priorité d'investissement | 9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a**

| (1) | ID   | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|------|---|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Personnes       | Moins développées   | 70,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             |   |
| S   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Personnes       | Moins développées   | 70,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             | Lors de la rédaction du PO cet indicateur était orienté vers la réalisation de la maison de l'enfance à caractère social (MECS). Suite à la modification du PO, l'AG a pris la décision d'ouvrir cet OS à d'autres projets qui permettraient d'atteindre la valeur intermédiaire. Ces démarches ont néanmoins retardé la programmation. Au final, des projets ont vu le jour avant la mise en place de ce projet. Au 30/06/17, une opération a été programmée permettant d'atteindre la valeur intermédiaire puisque le projet AKATIJ de construction d'un résidentiel collectif de 25 places verra l'accueil de 10 enfants, 15 femmes et de 10 places d'Appartements communautaires thérapeutiques (ACT) familiaux à AWALA YALIMAPO. D'autres projets sont en cours d'analyse pour une présentation prochaine dans les futurs comités. |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID   | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID   | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             |
| S   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire           | 5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE   |
| Priorité d'investissement | 9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité |
| Objectif spécifique       | OS12 - Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur                                   | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS121 | Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne | %               | Moins développées   | 84,00               | 2013               | 70,00             | 0,00       |                  |              |

| ID    | Indicateur                                   | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS121 | Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne | 0,00       |                  | 84,00      |                  | 84,00      |                  | 84,00      |                  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION   |
| Priorité d'investissement | 10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a**

| (1) | ID   | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|------|---|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Personnes       | Moins développées   | 1 500,00                    |                              |                              | 756,00     |             |             |   |
| S   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Personnes       | Moins développées   | 1 500,00                    |                              |                              | 1 806,00   |             |             | Lors de la rédaction du PO, le projet du restaurant universitaire n'a pas été inscrit, raison pour laquelle le nombre d'étudiants accueillis n'a pas été comptabilisé. Lors de la modification du PO, la cible sera revue à la hausse et intégrera la capacité d'accueil des étudiants, la valeur prévisionnelle à prendre en compte est de 1806 et 756 pour la valeur réalisée. La cible de 2023 sera en cohérence avec les valeurs indiquées soit 1806. |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID   | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 1 806,00   |             |             | 1 806,00   |             |             | 1 806,00   |             |             |

| (1) | ID   | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             |
| S   | CO35 | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION   |
| Priorité d'investissement | 10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation |
| Objectif spécifique       | OS13 - Accueillir toute la population en âge d'être scolarisée dans des infrastructures d'éducation innovantes, en favorisant les rééquilibrages territoriaux   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS131 | Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système | %               | Moins développées   | 41,00               | 2007               | 30,00             | 41,00      |                  |              |

| ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|---|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS131 | Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système | 41,00      |                  | 41,00      |                  | 41,00      |                  | 41,00      |                  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE  |
| Priorité d'investissement | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises |

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii**

| ID   | Indicateur  | Catégorie de région | Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles | Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles | Valeur cible (2023) |        |        | Valeur cumulée |        |        | Taux de réalisation |        |        | 2018   |        |
|------|---|---------------------|--|---|---------------------|--------|--------|----------------|--------|--------|---------------------|--------|--------|--------|--------|
|      |   |                     |  |   | Total               | Hommes | Femmes | Total          | Hommes | Femmes | Total               | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| CR01 | participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,   | Moins développées   |  |   |                     |        | 12,00  | 3,00           | 9,00   |        |                     |        |        | 3,00   | 9,00   |
| CR02 | participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation  | Moins développées   |  |   |                     |        | 116,00 | 30,00          | 86,00  |        |                     |        |        | 8,00   | 24,00  |
| CR03 | participants obtenant une qualification au terme de leur participation  | Moins développées   |  |   |                     |        | 68,00  | 9,00           | 59,00  |        |                     |        |        | 3,00   | 9,00   |
| CR04 | participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation  | Moins développées   |  |   |                     |        | 143,00 | 42,00          | 101,00 |        |                     |        |        | 16,00  | 23,00  |
| CR05 | participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation | Moins développées   |  |   |                     |        | 227,00 | 67,00          | 160,00 |        |                     |        |        | 27,00  | 56,00  |
| CR06 | participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   |  |   |                     |        | 72,00  | 21,00          | 51,00  |        |                     |        |        | 7,00   | 10,00  |
| CR07 | participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   |  |   |                     |        | 243,00 | 91,00          | 152,00 |        |                     |        |        | 38,00  | 45,00  |
| CR08 | participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   |  |   |                     |        | 0,00   | 0,00           | 0,00   |        |                     |        |        | 0,00   | 0,00   |
| CR09 | participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   |  |   |                     |        | 24,00  | 3,00           | 21,00  |        |                     |        |        | 0,00   | 1,00   |

| ID   | Indicateur  | Catégorie de région | 2017   |        | 2016   |        | 2015   |        | 2014   |        |
|------|---|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|      |   |                     | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| CR01 | participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,   | Moins développées   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| CR02 | participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation  | Moins développées   | 8,00   | 24,00  | 10,00  | 30,00  | 4,00   | 8,00   | 0,00   | 0,00   |
| CR03 | participants obtenant une qualification au terme de leur participation  | Moins développées   | 3,00   | 9,00   | 0,00   | 3,00   | 3,00   | 38,00  | 0,00   | 0,00   |
| CR04 | participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation  | Moins développées   | 16,00  | 23,00  | 1,00   | 14,00  | 9,00   | 41,00  | 0,00   | 0,00   |
| CR05 | participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation | Moins développées   | 27,00  | 56,00  | 11,00  | 45,00  | 2,00   | 3,00   | 0,00   | 0,00   |
| CR06 | participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   | 7,00   | 10,00  | 2,00   | 9,00   | 5,00   | 22,00  | 0,00   | 0,00   |
| CR07 | participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   | 38,00  | 45,00  | 5,00   | 21,00  | 10,00  | 41,00  | 0,00   | 0,00   |
| CR08 | participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| CR09 | participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation   | Moins développées   | 0,00   | 1,00   | 2,00   | 9,00   | 1,00   | 10,00  | 0,00   | 0,00   |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE  |
| Priorité d'investissement | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises |

### 1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

| ID    | Indicateur   | Catégorie de région | Unité de mesure de l'indicateur | Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles | Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles | Valeur cible (2023) |        |        | Taux de réalisation |        |        | 2018    |       |        |              |        |        |             |
|-------|--|---------------------|---------------------------------|--|---|---------------------|--------|--------|---------------------|--------|--------|---------|-------|--------|--------------|--------|--------|-------------|
|       |  |                     |                                 |  |   | Total               | Hommes | Femmes | Total               | Hommes | Femmes | Cumulé  |       |        | Total annuel |        |        | Qualitative |
| OS141 | Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation  | Moins développées   | Proportion (pourcentage)        |  | Proportion  | 15,00 %             |        |        | 75,60               |        |        | 11,34 % | 0,65% | 4,62%  | 100,00 %     | 25,00% | 75,00% |             |
| OS142 | Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation  | Moins développées   | Proportion (pourcentage)        |  | Proportion  | 15,00 %             |        |        | 108,47              |        |        | 16,27 % | 1,65% | 9,23%  | 99,00 %      | 41,00% | 58,00% |             |
| OS143 | participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi. | Moins développées   | Nombre (nombre)                 |  | Nombre  | 1 530,00            |        |        | 0,22                |        |        | 329,00  | 85,00 | 244,00 | 99,00        | 45,00  | 54,00  |             |

| ID    | Indicateur   | Catégorie de région | 2017    |       |        |              |       |       | 2016        |         |       |        |              |       |       |             |
|-------|--|---------------------|---------|-------|--------|--------------|-------|-------|-------------|---------|-------|--------|--------------|-------|-------|-------------|
|       |  |                     | Cumulé  |       |        | Total annuel |       |       | Qualitative | Cumulé  |       |        | Total annuel |       |       | Qualitative |
| OS141 | Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation  | Moins développées   | 5,47%   | 0,65% | 4,62%  | 4,58 %       | 0,00% | 4,58% |             | 6,07%   | 1,24% | 4,64%  | 3,00 %       | 0,00% | 3,00% |             |
| OS142 | Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation  | Moins développées   | 10,79 % | 1,65% | 9,23%  | 5,44 %       | 1,00% | 4,00% |             | 14,45 % | 2,24% | 12,38% | 6,00 %       | 1,00% | 5,00% |             |
| OS143 | participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi. | Moins développées   | 230,00  | 40,00 | 190,00 | 75,00        | 4,00  | 71,00 |             | 155,00  | 36,00 | 119,00 | 27,00        | 4,00  | 23,00 |             |

| ID    | Indicateur   | Catégorie de région | 2015    |       |        |              |       |        | 2014        |        |      |      |              |        |       |             |  |
|-------|--|---------------------|---------|-------|--------|--------------|-------|--------|-------------|--------|------|------|--------------|--------|-------|-------------|--|
|       |  |                     | Cumulé  |       |        | Total annuel |       |        | Qualitative | Cumulé |      |      | Total annuel |        |       | Qualitative |  |
| OS141 | Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation  | Moins développées   | 11,00 % | 4,00% | 7,00%  | 11,00 %      | 4,00% | 7,00%  |             |        |      |      |              | 0,00 % | 0,00% | 0,00%       |  |
| OS142 | Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation  | Moins développées   | 28,00 % | 5,00% | 23,00% | 28,00 %      | 5,00% | 23,00% |             |        |      |      |              | 0,00 % | 0,00% | 0,00%       |  |
| OS143 | participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi. | Moins développées   | 128,00  | 32,00 | 96,00  | 128,00       | 32,00 | 96,00  |             | 0,00   | 0,00 | 0,00 | 0,00         | 0,00   | 0,00  | 0,00        |  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE  |
| Priorité d'investissement | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises |

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii

| ID   | Indicateur  | Catégorie de région | Valeur cible (2023) |        |        | Valeur cumulée |        |          | Taux de réalisation |        |        | 2018   |        |        |
|------|---|---------------------|---------------------|--------|--------|----------------|--------|----------|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
|      |   |                     | Total               | Hommes | Femmes | Total          | Hommes | Femmes   | Total               | Hommes | Femmes | Total  | Hommes | Femmes |
| CO01 | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée  | Moins développées   | 4 983,00            |        |        | 1 592,00       | 448,00 | 1 144,00 | 0,32                |        |        | 384,00 | 88,00  | 296,00 |
| CO02 | chômeurs de longue durée  | Moins développées   |                     |        |        | 717,00         | 202,00 | 515,00   |                     |        |        | 384,00 | 88,00  | 296,00 |
| CO03 | personnes inactives   | Moins développées   |                     |        |        | 12,00          | 3,00   | 9,00     |                     |        |        | 12,00  | 3,00   | 9,00   |
| CO04 | personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation   | Moins développées   |                     |        |        | 0,00           | 0,00   | 0,00     |                     |        |        | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| CO05 | personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants  | Moins développées   |                     |        |        | 243,00         | 91,00  | 152,00   |                     |        |        | 83,00  | 38,00  | 45,00  |
| CO06 | moins de 25 ans   | Moins développées   |                     |        |        | 444,00         | 108,00 | 336,00   |                     |        |        | 81,00  | 17,00  | 64,00  |
| CO07 | plus de 54 ans  | Moins développées   |                     |        |        | 189,00         | 74,00  | 115,00   |                     |        |        | 8,00   | 1,00   | 7,00   |
| CO08 | participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation | Moins développées   |                     |        |        | 19,00          | 5,00   | 14,00    |                     |        |        | 6,00   | 0,00   | 6,00   |
| CO09 | titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)                                       | Moins développées   |                     |        |        | 808,00         | 221,00 | 587,00   |                     |        |        | 156,00 | 25,00  | 131,00 |
| CO10 | titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)                  | Moins développées   |                     |        |        | 726,00         | 217,00 | 509,00   |                     |        |        | 164,00 | 54,00  | 110,00 |
| CO11 | titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)  | Moins développées   |                     |        |        | 20,00          | 8,00   | 12,00    |                     |        |        | 8,00   | 3,00   | 5,00   |
| CO15 | migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)   | Moins développées   |                     |        |        | 404,00         | 115,00 | 289,00   |                     |        |        | 79,00  | 25,00  | 54,00  |
| CO16 | participants handicapés   | Moins développées   |                     |        |        | 16,00          | 3,00   | 13,00    |                     |        |        | 7,00   | 1,00   | 6,00   |
| CO17 | autres personnes défavorisées   | Moins développées   |                     |        |        | 646,00         | 130,00 | 516,00   |                     |        |        | 208,00 | 28,00  | 180,00 |
| CO18 | personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement  | Moins développées   |                     |        |        | 4,00           | 1,00   | 3,00     |                     |        |        | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| CO19 | personnes venant de zones rurales   | Moins développées   |                     |        |        | 293,00         | 133,00 | 160,00   |                     |        |        | 1,00   | 0,00   | 1,00   |
| CO20 | nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales                         | Moins développées   |                     |        |        | 0,00           |        |          |                     |        |        | 0,00   |        |        |
| CO21 | nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi   | Moins développées   |                     |        |        | 0,00           |        |          |                     |        |        | 0,00   |        |        |
| CO22 | nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local  | Moins développées   |                     |        |        | 0,00           |        |          |                     |        |        | 0,00   |        |        |
| CO23 | nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien                | Moins développées   |                     |        |        | 0,00           |        |          |                     |        |        | 0,00   |        |        |
|      | Total général des participants  |                     |                     |        |        | 1 847,00       |        |          |                     |        |        | 479,00 |        |        |

| ID   | Indicateur  | Catégorie de région | 2017   |        |        | 2016   |        |        | 2015   |        |        |
|------|---|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|      |   |                     | Total  | Hommes | Femmes | Total  | Hommes | Femmes | Total  | Hommes | Femmes |
| CO01 | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée  | Moins développées   | 500,00 | 173,00 | 327,00 | 419,00 | 128,00 | 291,00 | 289,00 | 59,00  | 230,00 |
| CO02 | chômeurs de longue durée  | Moins développées   | 196,00 | 70,00  | 126,00 | 99,00  | 23,00  | 76,00  | 38,00  | 21,00  | 17,00  |
| CO03 | personnes inactives   | Moins développées   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| CO04 | personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation   | Moins développées   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| CO05 | personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants  | Moins développées   | 83,00  | 38,00  | 45,00  | 26,00  | 5,00   | 21,00  | 51,00  | 10,00  | 41,00  |
| CO06 | moins de 25 ans   | Moins développées   | 1,00   | 0,00   | 1,00   | 207,00 | 57,00  | 150,00 | 155,00 | 34,00  | 121,00 |
| CO07 | plus de 54 ans  | Moins développées   | 174,00 | 69,00  | 105,00 | 5,00   | 3,00   | 2,00   | 2,00   | 1,00   | 1,00   |
| CO08 | participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation | Moins développées   | 6,00   | 1,00   | 5,00   | 5,00   | 3,00   | 2,00   | 2,00   | 1,00   | 1,00   |
| CO09 | titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)                                       | Moins développées   | 236,00 | 83,00  | 153,00 | 232,00 | 72,00  | 160,00 | 184,00 | 41,00  | 143,00 |
| CO10 | titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)                  | Moins développées   | 259,00 | 89,00  | 170,00 | 201,00 | 57,00  | 144,00 | 102,00 | 17,00  | 85,00  |
| CO11 | titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)  | Moins développées   | 7,00   | 2,00   | 5,00   | 2,00   | 2,00   | 0,00   | 3,00   | 1,00   | 2,00   |
| CO15 | migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)   | Moins développées   | 121,00 | 44,00  | 77,00  | 129,00 | 34,00  | 95,00  | 75,00  | 12,00  | 63,00  |
| CO16 | participants handicapés   | Moins développées   | 7,00   | 2,00   | 5,00   | 3,00   | 0,00   | 2,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| CO17 | autres personnes défavorisées   | Moins développées   | 206,00 | 50,00  | 156,00 | 112,00 | 26,00  | 86,00  | 120,00 | 26,00  | 94,00  |
| CO18 | personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement  | Moins développées   | 2,00   | 0,00   | 2,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 2,00   | 1,00   | 1,00   |
| CO19 | personnes venant de zones rurales   | Moins développées   | 1,00   | 0,00   | 1,00   | 178,00 | 93,00  | 85,00  | 113,00 | 40,00  | 73,00  |
| CO20 | nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales                         | Moins développées   | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        |
| CO21 | nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi   | Moins développées   | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        |
| CO22 | nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local  | Moins développées   | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        |
| CO23 | nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien                | Moins développées   | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        | 0,00   |        |        |
|      | Total général des participants  |                     | 583,00 |        |        | 445,00 |        |        | 340,00 |        |        |

| ID | Indicateur | Catégorie de région | 2014 |
|----|------------|---------------------|------|
|----|------------|---------------------|------|

|      |   |                   | Total | Hommes | Femmes |
|------|---|-------------------|-------|--------|--------|
| CO01 | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée  | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO02 | chômeurs de longue durée  | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO03 | personnes inactives   | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO04 | personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation   | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO05 | personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants  | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO06 | moins de 25 ans   | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO07 | plus de 54 ans  | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO08 | participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO09 | titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)                                       | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO10 | titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)                  | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO11 | titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)  | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO15 | migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)   | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO16 | participants handicapés   | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO17 | autres personnes défavorisées   | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO18 | personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement  | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO19 | personnes venant de zones rurales   | Moins développées | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| CO20 | nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales                         | Moins développées | 0,00  |        |        |
| CO21 | nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi   | Moins développées | 0,00  |        |        |
| CO22 | nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local  | Moins développées | 0,00  |        |        |
| CO23 | nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien                | Moins développées | 0,00  |        |        |
|      | Total général des participants  |                   | 0,00  |        |        |



|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE  |
| Priorité d'investissement | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises |

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

| ID    | Indicateur   | Catégorie de région | Unité de mesure | Valeur cible (2023) |        |        | Valeur cumulée |        |        | Taux de réalisation |        |        | 2018  |        |        |
|-------|--|---------------------|-----------------|---------------------|--------|--------|----------------|--------|--------|---------------------|--------|--------|-------|--------|--------|
|       |  |                     |                 | Total               | Hommes | Femmes | Total          | Hommes | Femmes | Total               | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |
| OS144 | Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3 | Moins développées   | nombre          | 4 397,00            |        |        | 1 304,00       | 359,00 | 864,00 | 0,30                |        |        | 81,00 |        |        |

| ID    | Indicateur   | Catégorie de région | 2017   |        |        | 2016   |        |        | 2015   |        |        | 2014  |        |        |
|-------|--|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|--------|--------|
|       |  |                     | Total  | Hommes | Femmes | Total  | Hommes | Femmes | Total  | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |
| OS144 | Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3 | Moins développées   | 497,00 | 172,00 | 325,00 | 447,00 | 129,00 | 318,00 | 279,00 | 58,00  | 221,00 | 0,00  | 0,00   | 0,00   |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE                                     |
| Priorité d'investissement | 12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a**

| (1) | ID    | Indicateur   | Unité de mesure | Catégorie de région  | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations |
|-----|-------|--|-----------------|--|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| F   | OS152 | Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée | nombre          | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 3,00                        |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | OS152 | Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée | nombre          | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 3,00                        |                              |                              | 0,00       |             |             |              |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS152 | Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS152 | Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur   | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | OS152 | Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée | 0,00       |             |             |
| S   | OS152 | Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée | 0,00       |             |             |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE                                     |
| Priorité d'investissement | 12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport |
| Objectif spécifique       | OS15 - Augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret          |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur                                       | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS151 | Tonne de fret transporté en zones isolées par an | tonnes          | Moins développées   | 462,00              | 2012               | 650,00            | 361,30     |                  |              |

| ID    | Indicateur                                       | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS151 | Tonne de fret transporté en zones isolées par an | 361,30     |                  | 496,80     |                  | 486,00     |                  | 448,40     |                  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE   |
| Priorité d'investissement | 12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b**

| (1) | ID   | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|------|---|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises     | Moins développées   | 30,00                       |                              |                              | 40,00      |             |             | L'axe 8 comprend 3 OS et notamment celui dédié à l'aide au fret – OS16 ayant pour objet de compenser les surcoûts dus à l'éloignement. Le nombre d'entreprises ayant fait appel à la mesure d'aide au fret a dépassé la cible, ce qui s'explique principalement par l'intérêt très fort des entreprises guyanaises pour cette mesure. En effet, cette dernière permet aux entreprises guyanaises de compenser les surcoûts de leur éloignement géographique à la fois vis-à-vis de la métropole. Compte tenu de l'atteinte de la cible, il est envisageable de réviser ces cibles pour les deux prochains RAMO. La révision de la cible sera effectuée lors de la modification du PO FEDER-FSE. |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises     | Moins développées   | 30,00                       |                              |                              | 40,00      |             |             |   |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID   | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | 1,00       |             |             | 41,00      |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID   | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             |
| S   | CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | 0,00       |             |             |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE   |
| Priorité d'investissement | 12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local |
| Objectif spécifique       | OS16 - Compenser les surcoûts des entreprises   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur                             | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS3-1 | Taux de survie des entreprises à 3 ans | %               | Moins développées   | 68,00               | 2010               | 75,00             | 95,00      |                  |              |

| ID    | Indicateur                             | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS3-1 | Taux de survie des entreprises à 3 ans | 95,00      |                  | 95,00      |                  | 68,00      |                  | 68,00      |                  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE   |
| Priorité d'investissement | 12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c**

| (1) | ID    | Indicateur  | Unité de mesure | Catégorie de région  | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations |
|-----|-------|---|-----------------|--|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| F   | OS172 | Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs                  | %               | Moins développées  | 21,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | OS172 | Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs                  | %               | Moins développées  | 21,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| F   | OS173 | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | %               | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 74,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             |              |
| S   | OS173 | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | %               | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 74,00                       |                              |                              | 0,00       |             |             |              |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur  | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS172 | Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs                  | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS172 | Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs                  | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| F   | OS173 | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS173 | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur  | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|---|------------|-------------|-------------|
| F   | OS172 | Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs                  | 0,00       |             |             |
| S   | OS172 | Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs                  | 0,00       |             |             |
| F   | OS173 | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | 0,00       |             |             |
| S   | OS173 | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | 0,00       |             |             |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire           | 8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE   |
| Priorité d'investissement | 12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques |
| Objectif spécifique       | OS17 - Maîtriser les coûts du passage portuaire   |

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

| ID    | Indicateur   | Unité de mesure | Catégorie de région  | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible 2023 | 2018 Total | 2018 Qualitative | Observations |
|-------|--|-----------------|--|---------------------|--------------------|-------------------|------------|------------------|--------------|
| OS171 | Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs | jours           | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 3,65                | 2013               | 2,85              | 3,65       |                  |              |

| ID    | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Qualitative | 2016 Total | 2016 Qualitative | 2015 Total | 2015 Qualitative | 2014 Total | 2014 Qualitative |
|-------|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| OS171 | Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs | 3,65       |                  | 3,65       |                  | 3,65       |                  | 3,65       |                  |

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

|                 |   |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | 10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE |
|-----------------|---|

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10**

| ID | Indicateur | Catégorie de région | Valeur cible (2023) |        |        | Valeur cumulée |        |        | Taux de réalisation |        |        | 2018  |        |        |
|----|------------|---------------------|---------------------|--------|--------|----------------|--------|--------|---------------------|--------|--------|-------|--------|--------|
|    |            |                     | Total               | Hommes | Femmes | Total          | Hommes | Femmes | Total               | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |

| ID | Indicateur | Catégorie de région | 2017  |        |        | 2016  |        |        | 2015  |        |        |
|----|------------|---------------------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|
|    |            |                     | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |

| ID | Indicateur | Catégorie de région | 2014  |        |        |
|----|------------|---------------------|-------|--------|--------|
|    |            |                     | Total | Hommes | Femmes |



**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10**

| ID    | Indicateur   | Catégorie de région | Unité de mesure | Valeur cible (2023) |        |        | Valeur cumulée |        |        | Taux de réalisation |        |        | 2018  |        |        |
|-------|--|---------------------|-----------------|---------------------|--------|--------|----------------|--------|--------|---------------------|--------|--------|-------|--------|--------|
|       |  |                     |                 | Total               | Hommes | Femmes | Total          | Hommes | Femmes | Total               | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |
| OS191 | Nombre de comités de programmation                 |                     | nombre          | 27,00               |        |        | 29,00          | 0,00   | 0,00   | 1,07                |        |        | 25,00 |        |        |
| OS192 | Nombre de parutions                                |                     | nombre          | 29,00               |        |        | 60,00          | 0,00   | 0,00   | 2,07                |        |        | 53,00 |        |        |
| OS193 | Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE |                     | nombre          | 10,00               |        |        | 7,49           | 0,00   | 0,00   | 0,75                |        |        | 3,50  |        |        |

| ID    | Indicateur   | Catégorie de région | 2017  |        |        | 2016  |        |        | 2015  |        |        | 2014  |        |        |
|-------|--|---------------------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|
|       |  |                     | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |
| OS191 | Nombre de comités de programmation                 |                     | 2,00  |        |        | 2,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| OS192 | Nombre de parutions                                |                     | 2,00  |        |        | 5,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00  | 0,00   | 0,00   |
| OS193 | Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE |                     | 3,99  |        |        | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00  | 0,00   | 0,00   |

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9**

|                 |  |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | 9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER |
|-----------------|--|

| (1) | ID    | Indicateur   | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes | 2018 Total | 2018 Hommes | 2018 Femmes | Observations  |
|-----|-------|--|-----------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|---|
| F   | OS181 | Nombre de comités de programmation                     | nombre          |                     | 28,00                       |                              |                              | 25,00      |             |             |   |
| S   | OS181 | Nombre de comités de programmation                     | nombre          |                     | 28,00                       |                              |                              | 25,00      |             |             |   |
| F   | OS182 | Nombre de parutions de communication                   | nombre          |                     | 50,00                       |                              |                              | 53,00      |             |             | La valeur dépassée témoigne de l'implication des équipes de communication et de la volonté du Pôle Affaires Européennes de faire connaître les activités de l'autorité de gestion auprès des porteurs de projets, des bénéficiaires potentiels, des partenaires et du grand public. Il est envisagé de revoir à la hausse la cible de cet indicateur pour éviter des avertissements pour les années à venir. La révision de la cible sera effectuée lors de la modification du PO FEDER-FSE   |
| S   | OS182 | Nombre de parutions de communication                   | nombre          |                     | 50,00                       |                              |                              | 53,00      |             |             |   |
| F   | OS183 | Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER | ETP             |                     | 17,00                       |                              |                              | 35,00      |             |             | Au regard de l'indicateur OS18-3, le nombre d'ETP financés par l'assistance technique a effectivement dépassé la cible indiquée. Cela s'explique par une volonté du PAE de renforcer ses équipes notamment pour accélérer le rythme de programmation sur certaines OS (notamment sur l'OS3 dont de nombreux dossiers sont encore en attente d'instruction). Compte tenu de cette nouvelle dynamique de programmation, le PAE envisage de revoir à la hausse cette cible pour l'écriture des deux prochains RAMO. La révision de la cible sera effectuée lors de la modification du PO FEDER-FSE |
| S   | OS183 | Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER | ETP             |                     | 17,00                       |                              |                              | 35,00      |             |             |   |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| (1) | ID    | Indicateur   | 2017 Total | 2017 Hommes | 2017 Femmes | 2016 Total | 2016 Hommes | 2016 Femmes | 2015 Total | 2015 Hommes | 2015 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS181 | Nombre de comités de programmation                     | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS181 | Nombre de comités de programmation                     | 10,00      |             |             | 10,00      |             |             | 4,00       |             |             |
| F   | OS182 | Nombre de parutions de communication                   | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS182 | Nombre de parutions de communication                   | 21,00      |             |             | 21,00      |             |             | 0,00       |             |             |
| F   | OS183 | Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             | 0,00       |             |             |
| S   | OS183 | Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER | 31,00      |             |             | 31,00      |             |             | 4,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur                         | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|------------------------------------|------------|-------------|-------------|
| F   | OS181 | Nombre de comités de programmation | 0,00       |             |             |
| S   | OS181 | Nombre de comités de programmation | 0,00       |             |             |

| (1) | ID    | Indicateur   | 2014 Total | 2014 Hommes | 2014 Femmes |
|-----|-------|--|------------|-------------|-------------|
| F   | OS182 | Nombre de parutions de communication                   | 0,00       |             |             |
| S   | OS182 | Nombre de parutions de communication                   | 0,00       |             |             |
| F   | OS183 | Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER | 0,00       |             |             |
| S   | OS183 | Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER | 0,00       |             |             |

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

| Indicateur   | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple |
|--|---|
| CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien                                     | 18  |
| CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions                                   | 11  |
| CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions | 6   |
| CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier                       | 7   |

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur  | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région  | 2018 Cumul total | 2018 Cumul - hommes | 2018 Cumul - femmes | 2018 Total annuel | 2018 Total annuel - hommes | 2018 Total annuel - femmes |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-----------------|-------|--|------------------|---------------------|---------------------|-------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1               | O                 | CO01           | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | Enterprises     | FEDER | Moins développées  | 40,00            |                     |                     |                   |                            |                            |
| 1               | F                 | cad1           | Indicateur financier de l'axe 1   | €               | FEDER | Moins développées  | 28 996 465,68    |                     |                     |                   |                            |                            |
| 2               | F                 | cad2           | Montant financier certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 4 559 329,08     |                     |                     |                   |                            |                            |
| 2               | O                 | OS4-3          | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral   | %               | FEDER | Moins développées  | 15,70            |                     |                     |                   |                            |                            |
| 3               | F                 | cad3           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 605 098,86       |                     |                     |                   |                            |                            |
| 3               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Moins développées  | 0,00             |                     |                     |                   |                            |                            |
| 4               | F                 | cad4           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 34 553 878,92    |                     |                     |                   |                            |                            |
| 4               | O                 | OS112          | Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain   | m2              | FEDER | Moins développées  | 101 967,00       |                     |                     |                   |                            |                            |
| 5               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées  | 0,00             |                     |                     |                   |                            |                            |
| 5               | F                 | cad5           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 0,00             |                     |                     |                   |                            |                            |
| 6               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées  | 756,00           |                     |                     |                   |                            |                            |
| 6               | F                 | cad6           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 12 682 670,01    |                     |                     |                   |                            |                            |
| 7               | O                 | CO01           | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée  | Number          | FSE   | Moins développées  | 1 592,00         | 448,00              | 1 144,00            | 384,00            | 88,00                      | 296,00                     |
| 7               | F                 | cad7           | Montant total certifié  | €               | FSE   | Moins développées  | 9 358 519,75     |                     |                     |                   |                            |                            |
| 8               | F                 | OS174          | Montant total certifié  | €               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 24 265 636,94    |                     |                     |                   |                            |                            |
| 8               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 2,00             |                     |                     |                   |                            |                            |
| 8               | O                 | OS173          | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement                               | %               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 0,00             |                     |                     |                   |                            |                            |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur  | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | 2017 Cumul total | 2016 Cumul total | 2015 Cumul total | Observations  |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-----------------|-------|---------------------|------------------|------------------|------------------|---|
| 1               | O                 | CO01           | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | Enterprises     | FEDER | Moins développées   | 21,00            |                  |                  | En réponse aux mouvements sociaux de 2017, le plan d'urgence se concrétise par la relance de la commande publique dans différents secteurs, et s'accompagne de mesures thématiques spécifiques (économie, BTP, transport, logement).<br><br>Dans ce contexte, après cinq années de baisse, les créations d'entreprises sont en forte croissance en 2018. Ce sont plus particulièrement des sociétés et des entreprises individuelles classiques qui émergent dans tous les secteurs de l'économie guyanaise.<br><br>Aussi, afin de susciter l'initiative privée et lancer la programmation sur le PO FEDER, des appels à manifestation d'intérêt sont lancés dès 2015 sur des thématiques diverses : Hébergements touristiques et zones de bivouac, aides aux entreprises,... Cela explique le nombre important de projets d'investissement matériel sur l'axe 1 du PO FEDER FSE. |
| 1               | F                 | cad1           | Indicateur financier de l'axe 1   | €               | FEDER | Moins développées   | 4 942 861,78     |                  |                  |   |
| 2               | F                 | cad2           | Montant financier certifié  | €               | FEDER | Moins développées   | 0,00             |                  |                  |   |
| 2               | O                 | OS4-3          | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral   | %               | FEDER | Moins développées   | 0,00             |                  |                  | Les réalisations des opérateurs privés ont été supérieures aux prévisions. Cela permet d'expliquer que le taux de 12% soit dépassé.<br><br>La programmation sur cet axe a démarré timidement avec la programmation dès 2016 d'un projet porté par un maître d'ouvrage privé sur l'OS4 du PO FEDER. La mise en œuvre de la SPLANG a permis de faire décoller la programmation sur cet axe. En novembre 2018, les 2 projets phare de la SPLANG sont programmés :<br><br>- Conception-Réalisation d'une infrastructure locale de fourreaux et de fibres optiques<br><br>- Renforcement de la capacité satellitaire et mise en place d'une collecte pour les lycées et collèges de Guyane<br><br>D'autres projets sont à venir dans le domaine du numérique et notamment le projet du câble avec une enveloppe de 10,4M d'€   |
| 3               | F                 | cad3           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées   | 0,00             |                  |                  |   |
| 3               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Moins développées   | 0,00             | 0,00             | 0,00             |   |
| 4               | F                 | cad4           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées   | 10 037 242,07    |                  |                  |   |
| 4               | O                 | OS112          | Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain   | m2              | FEDER | Moins développées   | 92 167,00        |                  |                  |   |
| 5               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées   | 0,00             |                  |                  |   |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur  | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région  | 2017 Cumul total | 2016 Cumul total | 2015 Cumul total | Observations |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-----------------|-------|--|------------------|------------------|------------------|--------------|
| 5               | F                 | cad5           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 0,00             |                  |                  |              |
| 6               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées  | 2 186,00         |                  |                  |              |
| 6               | F                 | cad6           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 7 723 806,51     |                  |                  |              |
| 7               | O                 | CO01           | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée  | Number          | FSE   | Moins développées  | 1 208,00         | 708,00           | 289,00           |              |
| 7               | F                 | cad7           | Montant total certifié  | €               | FSE   | Moins développées  | 3 918 776,12     |                  |                  |              |
| 8               | F                 | OS174          | Montant total certifié  | €               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 8 645 967,54     |                  |                  |              |
| 8               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 0,00             |                  |                  |              |
| 8               | O                 | OS173          | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement                               | %               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 0,00             |                  |                  |              |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur  | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région  | 2014 Cumul total |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-----------------|-------|--|------------------|
| 1               | O                 | CO01           | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | Enterprises     | FEDER | Moins développées  |                  |
| 1               | F                 | cad1           | Indicateur financier de l'axe 1   | €               | FEDER | Moins développées  |                  |
| 2               | F                 | cad2           | Montant financier certifié  | €               | FEDER | Moins développées  |                  |
| 2               | O                 | OS4-3          | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral   | %               | FEDER | Moins développées  |                  |
| 3               | F                 | cad3           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  |                  |
| 3               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Moins développées  | 0,00             |
| 4               | F                 | cad4           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  |                  |
| 4               | O                 | OS112          | Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain   | m2              | FEDER | Moins développées  |                  |
| 5               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées  |                  |
| 5               | F                 | cad5           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  |                  |
| 6               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées  |                  |
| 6               | F                 | cad6           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  |                  |
| 7               | O                 | CO01           | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée  | Number          | FSE   | Moins développées  | 0,00             |
| 7               | F                 | cad7           | Montant total certifié  | €               | FSE   | Moins développées  |                  |
| 8               | F                 | OS174          | Montant total certifié  | €               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population |                  |
| 8               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population |                  |
| 8               | O                 | OS173          | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement                               | %               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population |                  |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur  | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région  | Valeur intermédiaire pour 2018 - Total        | Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes | Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-----------------|-------|--|---|---|---|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1               | O                 | CO01           | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   | Enterprises     | FEDER | Moins développées  | 40  |   |   | 350,00                      |                              |                              |
| 1               | F                 | cad1           | Indicateur financier de l'axe 1   | €               | FEDER | Moins développées  | 28081175                                      |   |   | 146 737 989,00              |                              |                              |
| 2               | F                 | cad2           | Montant financier certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 5 000 000                                     |   |   | 73 651 000,00               |                              |                              |
| 2               | O                 | OS4-3          | Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral   | %               | FEDER | Moins développées  | 12  |   |   | 51,00                       |                              |                              |
| 3               | F                 | cad3           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 14040587                                      |   |   | 102 524 000,00              |                              |                              |
| 3               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Moins développées  | marchés de travaux passés et enquête publique |   |   |                             |                              |                              |
| 4               | F                 | cad4           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 24149810                                      |   |   | 118 000 000,00              |                              |                              |
| 4               | O                 | OS112          | Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain   | m2              | FEDER | Moins développées  | 100 000                                       |   |   | 300 000,00                  |                              |                              |
| 5               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées  | 10  |   |   | 70,00                       |                              |                              |
| 5               | F                 | cad5           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 1 123 247                                     |   |   | 11 800 000,00               |                              |                              |
| 6               | O                 | CO35           | Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien | Persons         | FEDER | Moins développées  | 200   |   |   | 1 500,00                    |                              |                              |
| 6               | F                 | cad6           | Montant total certifié  | €               | FEDER | Moins développées  | 10109223                                      |   |   | 40 000 000,00               |                              |                              |
| 7               | O                 | CO01           | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée  | Number          | FSE   | Moins développées  | 684   |   |   | 4 983,00                    |                              |                              |
| 7               | F                 | cad7           | Montant total certifié  | €               | FSE   | Moins développées  | 10 731 000                                    |   |   | 64 087 890,00               |                              |                              |
| 8               | F                 | OS174          | Montant total certifié  | €               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 12 900 000                                    |   |   | 84 452 805,00               |                              |                              |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur  | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région  | Valeur intermédiaire pour 2018 - Total | Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes | Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes | Valeur cible (2023) - Total | Valeur cible (2023) - Hommes | Valeur cible (2023) - Femmes |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-----------------|-------|--|--|---|---|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 8               | I                 | OS7-4          | Point d'étape du grand projet   | point d'étape   | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 2                                      |   |   |                             |                              |                              |
| 8               | O                 | OS173          | % Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | %               | FEDER | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 0                                      |   |   | 74,00                       |                              |                              |

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

| Axe prioritaire      | Fonds        | Catégorie de région   | Base de calcul | Financement total     | Taux de cofinancement | Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées | Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion | Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires | Nombre d'opérations sélectionnées | Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission |
|----------------------|--------------|---|----------------|-----------------------|-----------------------|--|---|---|--|--|-----------------------------------|--|
| 1                    | FEDER        | Moins développées   | Total          | 146 737 989,00        | 59,04%                | 175 284 349,76   | 119,45%   | 86 009 484,01   | 28 599 641,38  | 19,49%   | 92                                | 28 996 465,68  |
| 2                    | FEDER        | Moins développées   | Total          | 73 651 000,00         | 45,77%                | 15 912 064,41  | 21,60%  | 15 527 064,41   | 4 559 329,08   | 6,19%  | 4                                 | 4 559 329,08   |
| 3                    | FEDER        | Moins développées   | Total          | 102 524 000,00        | 45,26%                | 1 884 755,19   | 1,84%   | 1 630 355,19  | 548 881,87   | 0,54%  | 5                                 | 605 098,86   |
| 4                    | FEDER        | Moins développées   | Total          | 118 000 000,00        | 57,20%                | 96 496 692,49  | 81,78%  | 83 172 436,86   | 33 175 320,62  | 28,11%   | 39                                | 34 553 878,92  |
| 5                    | FEDER        | Moins développées   | Total          | 11 800 000,00         | 84,75%                | 5 700 000,00   | 48,31%  | 2 700 000,00  | 0,00   | 0,00%  | 1                                 | 0,00   |
| 6                    | FEDER        | Moins développées   | Total          | 40 000 000,00         | 75,00%                | 36 092 218,00  | 90,23%  | 36 092 218,00   | 12 682 670,01  | 31,71%   | 9                                 | 12 682 670,01  |
| 7                    | FSE          | Moins développées   | Total          | 64 087 890,00         | 80,00%                | 45 922 777,10  | 71,66%  | 42 278 476,55   | 3 918 776,12   | 6,11%  | 8                                 | 9 358 519,75   |
| 8                    | FEDER        | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population        | Total          | 84 452 805,00         | 61,64%                | 31 045 693,44  | 36,76%  | 31 045 693,44   | 22 486 260,16  | 26,63%   | 48                                | 24 265 636,94  |
| 10                   | FSE          | Moins développées   | Total          | 2 181 224,00          | 85,00%                | 15 595 763,30  | 715,00%   | 15 595 763,30   | 6 034 242,74   | 276,64%  | 3                                 |  |
| 9                    | FEDER        | Moins développées   | Total          | 13 882 012,00         | 85,00%                | 1 617 751,15   | 11,65%  | 1 617 751,15  | 797 451,15   | 5,74%  | 2                                 |  |
| <b>Total</b>         | <b>FEDER</b> | <b>Moins développées</b>  |                | <b>506 595 001,00</b> | <b>56,46%</b>         | <b>332 987 831,00</b>  | <b>65,73%</b>   | <b>226 749 309,62</b>   | <b>80 363 294,11</b>   | <b>15,86%</b>  | <b>152</b>                        | <b>81 397 442,55</b>   |
| <b>Total</b>         | <b>FEDER</b> | <b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b> |                | <b>84 452 805,00</b>  | <b>61,64%</b>         | <b>31 045 693,44</b>   | <b>36,76%</b>   | <b>31 045 693,44</b>  | <b>22 486 260,16</b>   | <b>26,63%</b>  | <b>48</b>                         | <b>24 265 636,94</b>   |
| <b>Total</b>         | <b>FSE</b>   | <b>Moins développées</b>  |                | <b>66 269 114,00</b>  | <b>80,16%</b>         | <b>61 518 540,40</b>   | <b>92,83%</b>   | <b>57 874 239,85</b>  | <b>9 953 018,86</b>  | <b>15,02%</b>  | <b>11</b>                         | <b>9 358 519,75</b>  |
| <b>Total général</b> |              |   |                | <b>657 316 920,00</b> | <b>59,52%</b>         | <b>425 552 064,84</b>  | <b>64,74%</b>   | <b>315 669 242,91</b>   | <b>112 802 573,13</b>  | <b>17,16%</b>  | <b>211</b>                        | <b>115 021 599,24</b>  |



**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

| Axe prioritaire | Caractéristiques des dépenses |  | Catégorisation par dimension |                      |                        |                                     |                                 |                                |                      |                          | Données financières  |   |  |                              |
|-----------------|-------------------------------|--|------------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------|--|---|--|------------------------------|
|                 | Fonds                         | Catégorie de région  | Domaine d'intervention       | Forme de financement | Dimension territoriale | Mécanisme d'application territorial | Dimension «objectif thématique» | Thème secondaire FSE           | Dimension économique | Dimension «localisation» | Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion | Nombre d'opérations retenues |
| 1               | FEDER                         | Moins développées  | 058                          | 01                   | 02                     | 07                                  | 03                              |                                | 17                   | FR93                     | 175 284 349,76   | 86 009 484,01   | 28 599 641,38  | 92                           |
| 2               | FEDER                         | Moins développées  | 066                          | 01                   | 07                     | 07                                  | 02                              |                                | 13                   | FR93                     | 15 912 064,41  | 15 527 064,41   | 4 559 329,08   | 4                            |
| 3               | FEDER                         | Moins développées  | 043                          | 01                   | 01                     | 07                                  | 04                              |                                | 12                   | FR93                     | 1 884 755,19   | 1 630 355,19  | 548 881,87   | 5                            |
| 4               | FEDER                         | Moins développées  | 018                          | 01                   | 01                     | 07                                  | 06                              |                                | 11                   | FR93                     | 96 496 692,49  | 83 172 436,86   | 33 175 320,62  | 39                           |
| 5               | FEDER                         | Moins développées  | 055                          | 01                   | 07                     | 07                                  | 09                              |                                | 21                   | FR93                     | 5 700 000,00   | 2 700 000,00  | 0,00   | 1                            |
| 6               | FEDER                         | Moins développées  | 049                          | 01                   | 02                     | 07                                  | 10                              |                                | 19                   | FR93                     | 36 092 218,00  | 36 092 218,00   | 12 682 670,01  | 9                            |
| 7               | FSE                           | Moins développées  | 117                          | 01                   | 02                     | 07                                  |                                 | 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08 | 19                   | FR93                     | 45 922 777,10  | 42 278 476,55   | 3 918 776,12   | 8                            |
| 8               | FEDER                         | Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population | 098                          | 01                   | 01                     | 07                                  | 12                              |                                | 13                   | FR93                     | 31 045 693,44  | 31 045 693,44   | 22 486 260,16  | 48                           |
| 10              | FSE                           | Moins développées  | 121                          | 01                   | 07                     | 07                                  |                                 | 08, 08, 08, 07, 08, 08, 08, 08 | 13                   | FR93                     | 15 595 763,30  | 15 595 763,30   | 6 034 242,74   | 3                            |
| 9               | FEDER                         | Moins développées  | 121                          | 01                   | 07                     | 07                                  |                                 |                                | 13                   | FR93                     | 1 617 751,15   | 1 617 751,15  | 797 451,15   | 2                            |

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

| 1   | 2               | 3  | 4  | 5  | 6  |
|---|-----------------|--|--|--|--|
| Utilisation du financement croisé   | Axe prioritaire | Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros) | Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100) | Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros) | Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100) |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER | 1               | 0,00   |  | 0,00   |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE | 10              | 0,00   |  | 0,00   |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER | 2               | 0,00   |  | 0,00   |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER | 3               | 0,00   |  | 0,00   |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER | 4               | 0,00   |  | 0,00   |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre                                    | 5               | 0,00   |  | 0,00   |  |

|   |   |      |  |      |  |
|---|---|------|--|------|--|
| du FSE, mais soutenus par le FEDER  |   |      |  |      |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER | 6 | 0,00 |  | 0,00 |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE | 7 | 0,00 |  | 0,00 |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER | 8 | 0,00 |  | 0,00 |  |
| coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER | 9 | 0,00 |  | 0,00 |  |

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

| Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros) | Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100] | Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros) | Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100] |
|---|---|---|---|
| 0,00  |   | 0,00  |   |

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Une évaluation de mise en œuvre spécifique FEDER, élaborée en interne, a débuté en décembre 2017 et a été clôturée au premier semestre 2019. Elle n'a cependant pas encore été validée. Cette évaluation a été menée en interne par les chargés d'évaluation de l'autorité de gestion.

A noter que cette évaluation ne prend pas en compte le FSE, qui lui sera dédié dans une évaluation spécifique FSE, et devrait être couplée avec celle menée par la DIECCTE afin d'évaluer l'impact réel de ce fonds sur le territoire guyanais.

Par ailleurs, la commission ad hoc évaluation interfonds qui regroupe les différents acteurs de la CTG, du PAE, le SGAR, la DIECCTE et la DAAF, est pleinement opérationnelle et se rencontre à intervalles réguliers pour échanger sur les grands enjeux du programme et les problèmes rencontrés. Elle vise à informer les services de l'autorité de gestion et les partenaires des programmes ainsi qu'à échanger sur les évolutions à venir dans la programmation et à réfléchir aux enjeux des programmations à venir.

Ainsi, en 2018, elle s'est réunie deux fois (le 01 février 2018 et le 15 novembre 2018), pour aborder des questions telles que :

- L'avancement des programmes, en faisant remonter les alertes pour les axes concernés, par la révision à mi-parcours, incluant le cadre de performance ;
- La cartographie par fonds représentant la répartition des projets et leurs montant sur le territoire guyanais, avec la collaboration du service Système d'Information Géographique (SIG) de la CTG (jusqu'en 2017, le SIG n'a plus à sa disposition les ressources nécessaires pour réaliser les manipulations cartographiques et infographies pour les RAMO) ;
- Les attentes de la Commission pour les RAMO 2018.

| Nom | Fonds | Du mois de | De l'année | Au mois de | À l'année | Type d'évaluation | Objectif thématique | Thème | Constatations |
|-----|-------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|---------------------|-------|---------------|
|-----|-------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|---------------------|-------|---------------|

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

### **Les problèmes entravant la réalisation du programme peuvent s'expliquer par :**

#### **- Des retards pris dans le dépôt des projets, l'instruction des dossiers et des opérations en difficultés d'exécution en raison des mouvements de grève**

Les mouvements sociaux de mars-avril 2017 ont paralysé l'ensemble du territoire guyanais et ont empêché le bon fonctionnement des institutions (y compris les services de l'autorité de gestion). Les services du Pôle Affaires Européennes n'ont pas échappé aux ralentissements pendant cette période.

La principale activité affectée a été le traitement des dossiers déposés sur l'Axe 1, OS3 dont le retard est toujours, en rattrapage en 2018 (10 dossiers déposés au premier semestre 2017 n'ont à ce jour toujours pas été programmés). A ce titre, la direction du PAE en a fait une priorité afin de ne pas léser les porteurs de projets ayant déposé des projets sur cet OS.

Les bénéficiaires du programme ont également souffert d'une désorganisation par suite de la grève qui a pu imputer leur tenue de compte : en effet, certains bénéficiaires n'ont pas été approvisionnés ou n'ont pas pu avancer sur des chantiers. La tenue des comptes a souvent été réalisée dans l'urgence, ce qui a eu un effet sur les bilans 2017 et 2018. En compensation, les dettes sociales des bénéficiaires les plus fragiles touchés par la grève ont pu être reportées pour éviter que ces entreprises ne fassent faillite.

#### **- Les changements, départs et réaffectation du personnel ont créé des retards qui tendent à se résorber Si l'année 2017 avait été marquée par une forte rotation des effectifs affectés au PAE, l'année 2018 a permis un rééquilibrage partiel.**

S'agissant du pilotage du programme confié à la direction pilotage, une seule chargée de l'évaluation doit assurer la fonction pour l'ensemble des programmes européens du territoire guyanais (contre 2 ETP auparavant) soit 3 programmes représentant un budget UE de 454 millions d'euros. Une AMO pour le RAMO 2018 a été lancée.

Concernant la Direction Instruction (plurifonds) deux nouveaux instructeurs dits « génériques » ont été recrutés afin de renforcer à l'équipe en place, (l'un a été recruté en décembre 2017, l'autre début 2018). Leurs premières missions concernaient le service FEDER (paiements intermédiaires, relance pour les VCE, etc.). Fin 2018, le service instructeur a pris un rythme de croisière avec 10 instructeurs et une assistante.

En ce qui concerne la Direction Gestion, le recrutement au Service Qualité Contrôle (SQC) d'un ETP supplémentaire en 2017 a permis d'alléger la surcharge de travail au niveau des contrôles d'archivage et des conventions.

L'éloignement géographique rend difficile voire impossible la participation des agents du PAE de la CTG aux nombreuses formations et rencontres thématiques organisées au niveau national (surcoûts liés aux transports, notamment, et durée des déplacements incompatibles avec la charge de travail). Par pallier à ces difficultés, une offre de formation régionale a été proposée à l'équipe du PAE.

.Aussi, les agents du PAE font partie de communautés numériques telles que celles mises en place par le CGET qui leur permettent d'accéder à des modèles de document (par exemple de marché publics) et à des notes synthétiques sur la gestion des programmes. Cette participation en ligne doit permettre de résorber les difficultés d'accès à la formation, mais ne remplace pas des formations en présentiel qui permettent d'identifier les priorités

#### **- Retards de la programmation par rapport au dépôt tardif de certains dossiers suite aux AMI**

L'AG qu'est la CTG a pris le parti de rythmer sa programmation par le lancement des AAP et AMI. Cette décision impose néanmoins des lourdeurs dans les délais de traitement des dossiers. L'AG a fait le choix de réduire- entre la sélection et le dépôt du dossier complet- car cela alourdissait le rythme de programmation.

Depuis 2016, les délais entre la sélection et le dépôt du dossier complet ont été réduits ; des procédures d'accompagnement renforcent la proximité entre le PAE et le porteur leur permettant de remplir au mieux et plus rapidement leur dossier ; et enfin des relances leur sont également régulièrement adressées. Cette procédure est conservée, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets, et leur permettre d'avoir un meilleur accès aux banques, ces dernières étant particulièrement frileuses en Guyane.



b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Une évaluation de mise en œuvre spécifique FEDER, élaborée en interne, a débuté en décembre 2017 et a été clôturée au premier semestre 2019. Elle n'a cependant pas encore été validée. Cette évaluation a été menée en interne par les chargés d'évaluation de l'autorité de gestion.

A noter que cette évaluation ne prend pas en compte le FSE, qui lui sera dédié dans une évaluation spécifique FSE, et devrait être couplée avec celle menée par la DIECCTE afin d'évaluer l'impact réel de ce fonds sur le territoire guyanais.

Par ailleurs, la commission ad hoc évaluation interfonds qui regroupe les différents acteurs de la CTG, du PAE, le SGAR, la DIECCTE et la DAAF, est pleinement opérationnelle et se rencontre à intervalles réguliers pour échanger sur les grands enjeux du programme et les problèmes rencontrés. Elle vise à informer les services de l'autorité de gestion et les partenaires des programmes ainsi qu'à échanger sur les évolutions à venir dans la programmation et à réfléchir aux enjeux des programmations à venir.

Ainsi, en 2018, elle s'est réunie deux fois (le 01 février 2018 et le 15 novembre 2018), pour aborder des questions telles que :

- L'avancement des programmes, en faisant remonter les alertes pour les axes concernés, par la révision à mi-parcours, incluant le cadre de performance ;
- La cartographie par fonds représentant la répartition des projets et leurs montant sur le territoire guyanais, avec la collaboration du service Système d'Information Géographique (SIG) de la CTG (jusqu'en 2017, le SIG n'a plus à sa disposition les ressources nécessaires pour réaliser les manipulations cartographiques et infographies pour les RAMO) ;
- Les attentes de la Commission pour les RAMO 2018.

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

**8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

| Conditions ex ante générales | Critères non respectés | Mesures prises | Date limite | Organismes responsables | Action achevée dans les délais | Critères remplis | Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes | Commentaire |
|------------------------------|------------------------|----------------|-------------|-------------------------|--------------------------------|------------------|--|-------------|
|------------------------------|------------------------|----------------|-------------|-------------------------|--------------------------------|------------------|--|-------------|

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

| Conditions ex ante générales | Critères non respectés | Mesures prises | Date limite | Organismes responsables | Action achevée dans les délais | Critères remplis | Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes | Commentaire |
|------------------------------|------------------------|----------------|-------------|-------------------------|--------------------------------|------------------|--|-------------|
|------------------------------|------------------------|----------------|-------------|-------------------------|--------------------------------|------------------|--|-------------|

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

| Projet                             | CCI             | Statut du GP                           | Total des investissements | Coûts totaux éligibles | Date de notification/soumission prévue | Date d'accord/approbation tacite par la Commission | Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre) | Date d'achèvement prévue | Axes prioritaires/priorités d'investissement | État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible) | État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet | Résultats principaux   | Date de signature du premier marché de travaux | Observations   |
|------------------------------------|-----------------|--|---------------------------|------------------------|--|--|--|--------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Transport en commun en site propre | 2019FR16RFMP001 | Notification/soumission à la CE prévue | 0,00                      | 0,00                   | 2015, T3                               |  | 2016, T2   | 2022, trimestre 4        | 3 - 4e                                       | 0,00   | Passation des marchés  | Le dépôt du dossier de demande de DUP est prévu au courant du mois de juin et comprend notamment le dossier environnemental unique et le dossier parcellaire. Le nouveau calendrier produit apporte la garantie d'une mise en œuvre du projet - phase 1 dans les délais. |  | Le dépôt du dossier de demande de DUP est prévu au courant du mois de juin et comprend notamment le dossier environnemental unique et le dossier parcellaire. Le nouveau calendrier produit apporte la garantie d'une mise en œuvre du projet - phase 1 dans les délais. |

## Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Les travaux du parcours du TSCP ne sont pas encore effectifs. La mise en service initialement prévue pour début 2020 va par conséquent être décalée à la fin de la programmation. Le projet est encore dans la phase de validation technique des travaux envisagés. Ce retard s'explique en partie par les délais nécessaires à la validation des études de faisabilité du projet, des consultations publiques et des études environnementales.

Les échanges avec l'organisme en charge de l'évaluation des Grands Projets JASPERS ont donné lieu à plusieurs reprises sur des éléments techniques du dossier retardant également le dépôt de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) complète auprès de la Préfecture de Guyane.

Le sujet principal à la source des retards dans la définition du projet concerne l'aménagement hydraulique du parcours du BHNS qui comprend plusieurs éléments :

- La conception du bassin humide de compensation et les études nécessaires à sa réalisation qui doit compenser les effets du projet sur le ruissellement et l'assainissement ;
- Les ouvrages qui doivent limiter les risques de submersion (notamment celui de Jasmin) qui ont dû être revus sur la base des recommandations de la DEAL.

La DUP devrait être déposée en 2019. Son analyse et approbation par les services de l'Etat est attendue pour avril 2020 au plus tard.

A la suite de l'approbation de la DUP, les travaux de la phase 1 du BHNS pourront effectivement commencer. La CACL prévoit un démarrage effectif des travaux à partir d'août 2020 pour une mise en service d'ici la fin de la période de certification.

A noter également que l'essentiel des études préalables et complémentaires à l'étude des impacts environnementaux - portant sur la topographie, la géotechnique, les réseaux, les comptages routiers, l'inventaire écologique, etc., ont été réalisées entre 2017 et 2018.

D'autres études spécifiques ont été lancées en 2018 et ont fait l'objet d'un premier dossier déposé par la CACL au titre du Grand Projet. Deux AMO ont en effet permis de réaliser le suivi technique, financier et juridique à travers des études diverses.

les indicateurs de cet OS ont été modifiés au cours de l'année 2017. Ainsi l'indicateur « d'Avancée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) » pour l'OS7-2 a été substitué par le suivant : « Kilomètres de voirie réalisés dans le cadre du projet BHNS ». Par ailleurs, la valeur intermédiaire pour l'année 2018 pour cet indicateur est égale à 0. La valeur finale ciblée de 10,7 km ne sera pas atteinte sur ce programme, le nombre de kilomètres réalisés durant la phase 1 devra cependant porter l'indicateur à une valeur de 5,7 km à la fin de la programmation, les 5 km restant correspondant à la Phase 2 du projet qui ne sera réalisée que sur la prochaine programmation. Par ailleurs, l'indicateur commun CO34 (Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre) de l'OS7 a été supprimé car il était difficile à quantifier sur le

territoire, aucune structure ne pouvant fournir cette donnée.



**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

|  |
|--|
|  |
|--|

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

|  |
|--|
|  |
|--|

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

| Intitulé du PAC | CCI | Phase de mise en œuvre du PAC | Montant total des coûts éligibles | Total de l'aide publique | Contribution du PO au PAC | Axe prioritaire | Type de PAC | Soumission [prévue] à la Commission | Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre | Fin [prévue] | Principaux résultats et réalisations | Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission | Observations |
|-----------------|-----|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------|-------------|-------------------------------------|---|--------------|--------------------------------------|---|--------------|
|-----------------|-----|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------|-------------|-------------------------------------|---|--------------|--------------------------------------|---|--------------|

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

|  |
|--|
|  |
|--|

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

|                 |   |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | 1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUÉE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES |
|-----------------|---|

En réponse aux mouvements sociaux de 2017, le plan d'urgence se concrétise par la relance de la commande publique dans différents secteurs, et s'accompagne de mesures thématiques spécifiques (économie, BTP, transport, logement).

Dans ce contexte, après cinq années de baisse, les créations d'entreprises sont en forte croissance en 2018. Ce sont plus particulièrement des sociétés et des entreprises individuelles classiques qui émergent dans tous les secteurs de l'économie guyanaise.

Aussi, afin de susciter l'initiative privée et lancer la programmation sur le PO FEDER, des appels à manifestation d'intérêt sont lancés dès 2015 sur des thématiques diverses : Hébergements touristiques et zones de bivouac, aides aux entreprises,.. Cela explique le nombre important de projets d'investissement matériel sur l'axe 1 du PO FEDER FSE.

bilan des indicateurs:

Les indicateurs sont atteints

|                 |   |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | 10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE |
|-----------------|---|

L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 10 est de 2,2 millions d'euros en coût total, soit 1,9 millions d'euros en part UE. Deux projets ont été programmés sur cet axe en 2017 et 2018. La programmation au 31 décembre 2018 s'élève donc à **1,6 million d'euros en coût total, dont une part FSE de 1,2 million d'euros en UE soit 69% de sa maquette.**

A ce titre, l'AT permet de financer le fonctionnement du Pôle Affaires européennes de 3,54 ETP en 2014. A ce jour, il compte 3,79 ETP.

|                 |   |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | 2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES |
|-----------------|---|

Les réalisations des opérateurs privés ont été supérieures aux prévisions. Cela permet d'expliquer que le taux de 12% soit dépassé.

La programmation sur cet axe a démarré timidement avec la programmation dès 2016 d'un projet porté par un maître d'ouvrage privé sur l'OS4 du PO FEDER. La mise en œuvre de la SPLANG a permis de faire décoller la programmation sur cet axe. En novembre 2018, les 2 projets phare de la SPLANG sont programmés :

- Conception-Réalisation d'une infrastructure locale de fourreaux et de fibres optiques
- Renforcement de la capacité satellitaire et mise en place d'une collecte pour les lycées et collèges de Guyane

D'autres projets sont à venir dans le domaine du numérique et notamment le projet du câble avec une enveloppe de 10,4M d'€.

Axe prioritaire

3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE

L'enveloppe dédiée à l'axe 3 est de 102,5 millions d'euros dont 46,4 millions d'euros en part UE. Cet axe souffre aujourd'hui d'un retard de programmation, qui n'est qu'à 2%. Ce retard est causé par l'absence de programmation sur l'OS7 qui porte principalement sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL).

- OS 6 : Efficacité énergétique

Au titre de l'axe 3, sur l'OS6, 5 projets ont été programmés au 31 décembre 2018 pour un coût total de près de 1,8 million d'euros et une part UE de 1,2 million d'euros. Sur cet OS, 4 projets sont financés par des acteurs publics notamment en faveur du développement de l'autoconsommation et de la mobilité durable dans le cadre du Parc Naturel Régional de Guyane. Le dernier projet porte sur l'électrification photovoltaïque participative des sites isolés, porté par l'association Kwala Fala pour un montant total de 0,8 million d'euros pour 0,5 million d'euros de FEDER.

Une insuffisance de programmation est constatée sur l'OS6. Cela s'explique notamment par le mode de sélection principal des opérations sur cet objectif par appel à manifestation d'intérêt. Or aucun AMI n'avait été lancé depuis 2016 sur cet OS.

2 appels à projets sur la thématique « efficacité énergétique » ont finalement été lancés au premier

trimestre 2018. A noter en effet que la réglementation nationale sur l'efficacité énergétique demandait à être bien étudiée en termes de régime d'aide avant de lancer toute programmation.

- OS 7 : Transports urbains collectifs en site propre

Le dépôt du Grand Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) fléché sur l'OS7 est en attente. Il est opportun de souligner que le grand projet (TCSP) relève d'une situation particulière dans la mesure où les calculs permettant de fixer la valeur intermédiaire de l'indicateur financier se sont appuyés au moment de l'élaboration du PO FEDER sur la logique de la programmation passée. Celle-ci rendait possible la certification de dépenses prévues dans le cadre du grand projet sur simple dépôt de la demande de subvention de ce dernier.

Néanmoins, dans la programmation actuelle, les dépenses ne peuvent être certifiées qu'à partir du moment où la procédure grand projet a fait l'objet d'un dépôt officiel à la Commission européenne, et ce accompagné d'une note de l'équipe Jaspers sur la faisabilité du projet.

Le Bus à Haut Niveau de Service (TCSP) ne pourra être déposé avant la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui devrait intervenir en 2019, pour une validation prévue en avril 2020.

C'est la raison pour laquelle, l'autorité de gestion a proposé en 2018 d'utiliser l'article 103 du Règlement (UE) n°1303/2013 afin de scinder le projet sur deux générations de programmes : sur 2014/2020, l'unique phase effective sera la phase 1, relative à la branche A du tracé et à l'atelier- dépôt (stationnement et logistique des bus).

|                 |  |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES |
|-----------------|--|

L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118 millions d'euros en CT, soit 67,5 millions d'euros en part FEDER ce qui en fait l'axe le plus important en termes de volume au sein du PO (17,3% du montant de la maquette UE). Il a été programmé à hauteur de 96,5 millions d'euros, dont une part FEDER de 37,2 millions d'euros (soit environ 55% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2018 ses 4 OS, soit 39 dossiers, 4 dossiers de plus par rapport à l'année précédente.

- OS 8 : Déchets

L'objectif de l'OS 8 est d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 10 millions d'euros dont 5

millions d'euros de FEDER. Au 31 décembre 2018, 21,84 millions d'euros ont été programmées dont 3,5 millions d'euros de FEDER, soit plus du double de la maquette en coût total (plus de 218%) et 70,8% pour le FEDER. Aucun dossier n'a été programmé depuis 2016 sur cet OS.

Touchée par un retard structurel en matière de collecte et traitement des déchets et au regard de la nécessité de mettre aux normes les décharges, le choix de l'autorité de gestion a été de financer l'agrandissement d'une décharge, la création de déchetteries et la mise en place de site de transit de déchets. Par exemple, l'opération d'extension de la capacité du casier actuellement exploité et poursuite de la mise en conformité du site de stockage de déchets ménagers à St-Laurent du Maroni a été financée à hauteur de 1,5 millions d'euros dont 4,9 millions d'euros de FEDER. Sur cet OS, les projets sont tous portés par des acteurs publics, à l'exception de deux projets dont par exemple l'installation de stockage de déchets non dangereux des Maringouins portée par la SARL Govindin pour un coût UE de 1,3 millions d'euros, soit 10% du montant total de l'opération.

- OS 9 : Eau et assainissement

L'objectif de l'OS 9 est d'accroître l'accès de la population à l'eau potable et de permettre un meilleur traitement des eaux usées limitant les rejets non conformes en milieu naturel afin d'améliorer durablement la qualité des eaux et préserver l'environnement. Il concerne donc principalement les projets d'extension de réseau et de traitement des eaux usées. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 35 millions d'euros dont 19 millions d'euros de FEDER. Fin 2018, pour 14 projets programmés (dont 2 courant 2018), ce sont 27,6 millions d'euros en CT soit plus de 8 millions d'euros de FEDER qui ont été programmés, c'est-à-dire 42,4%. Sur cet OS, les projets sont portés par des acteurs publics dont notamment les communes qui ont la responsabilité de l'assainissement et des réseaux d'eaux. Le montant moyen d'intervention UE pour ce type d'opération est d'environ 0,5 million d'euros, pour un coût total moyen de 2,3 millions d'euros.

- OS 10 : Biodiversité

L'OS 10, dont l'objectif est d'améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne, a démarré sa programmation courant 2018. Sa maquette s'élève à 10 millions d'euros, comprenant 6,5 millions d'euros de FEDER. Un appel à projet « Biodiversité » a été lancé début 2016 pour dynamiser cette programmation, sur une première enveloppe FEDER estimée à 2 millions d'euros. A fin décembre 2018, 9 projets ont été programmés pour un montant total de 4,7 millions d'euros pour 2,6 millions d'euros de montant UE, soit 42,40% de la maquette UE. Ces projets sont portés par des acteurs publics



(tels que le CNRS ou Ocean Science & Logistic) et privés (tels que WWF France ou l'association KWATA). Ces projets portent sur la création de structures ou sur des études scientifiques ou organisationnelles, à l'instar de la création d'un Observatoire guyanais de la chasse et de la faune sauvage par l'ONCFS pour un montant total de 754 658 euros dont 285 303 euros [JCF1] de FEDER. Pour ce qui est des projets de recherche sur la biodiversité, Ocean Science et Logistic a lancé une étude des cétacés de Guyane par des campagnes en mer et une sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel marin guyanais pour un coût total de 250 545 euros dont 147 606 euros de fonds UE.

- OS 11 : Aménagement urbain

L'OS 11 soutient les projets de voirie et d'infrastructure, notamment dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Deux projets significatifs peuvent être cités : le projet d'aménagement foncier permettant la construction de 193 logements au Mont Baduel à Kourou pour un montant de 2,6 millions d'euros dont 1,5 million d'euros de FEDER.

|                 |  |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | 5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE |
|-----------------|--|

Lors de la rédaction du PO cet indicateur était orienté vers la réalisation de la maison de l'enfance à caractère social (MECS). Ce projet devait répondre aux orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2013-2017 en permettant d'élargir la zone géographique d'accueil des enfants en situation de grande fragilité sociale. Mais il n'a pu voir le jour dans les délais impartis.

En ouvrant l'axe à d'autres projets en 2017, il a pu être programmé le projet AKATIJ de construction d'un résidentiel collectif de 25 places verra l'accueil de 10 enfants, 15 femmes et de 10 places d'Appartements communautaires thérapeutiques (ACT) familiaux à AWALA YALIMAPO. Ce projet devait permettre l'atteinte des cibles intermédiaires. Toutefois, vu la situation excentrée de la commune, les marchés du porteur ont été par deux fois infructueux ; ce qui a retardé la mise en œuvre du projet.

A ce jour, aussi bien les indicateurs financiers et physiques ne sont pas atteints. Mais le démarrage du projet Akatij et la programmation de 3 nouvelles opérations au CPE de juillet 2019 nous laissent penser

que les cibles finales seront atteintes.

En termes de programmations, on atteindrait 105 % en CT et 80 % en montant UE au 12 juillet 2019.

Mais en termes d'indicateur physique : les trois projets sont portés par la CTG et ont pour objectif de centraliser les services d'actions sociales tels que la Protection Maternelle et Infantile, les services de protection de l'enfance.

|                 |   |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | 6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION |
|-----------------|---|

La construction du restaurant universitaire était prévue sur la période 2007-2013. Toutefois, le projet n'ayant pas pu voir le jour, sa réalisation a été effectuée sur la programmation actuelle d'où l'augmentation significative de l'indicateur physique.

|                 |  |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | 7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE |
|-----------------|--|

L'axe 7 a entamé sa programmation en 2016. Il est aujourd'hui porté par 8 dossiers programmés pour un total de 46 millions d'euros en coût total et 36,7 millions d'euros en part UE. L'enveloppe dédiée de l'axe étant de 64,1 millions d'euros, avec une part UE de 51,3 millions d'euros, il s'agit d'une programmation de 71,66% en coût UE.

En effet, l'essentiel des financements a été consacré, d'après la rédaction initiale du PO FEDER-FSE, à un programme relevant de Services d'Intérêts Généraux de la collectivité territoriale (SIEG). Les projets ont déjà été contractualisés et ont débuté au cours de l'année 2015. Cependant une ouverture du PO à d'autres types de projets a été validée par la Commission européenne en septembre 2017 afin de dynamiser une programmation qui s'avère plus complexe que prévu via ce seul dispositif. La CTG a souhaité ouvrir le PO aux marchés de formation qualifiante sur l'ensemble du territoire de la Guyane, avec une priorité portée sur les secteurs fléchés dans le cadre du FEDER, à savoir par exemple la petite enfance, les métiers de la santé, du tourisme, du bois et des travaux publics, etc. Ces formations seront ouvertes aussi bien aux stagiaires issus du SIEG mais aussi à ceux visés dans la définition du besoin de formation.

La cible financière est atteinte de justesse. l'AG est consciente qu'elle doit veiller à la bonne consommation de l'enveloppe et à la réalisation des opérations. Dès le mois de juillet 2019, il est prévu de dynamiser la mesure par la mise en œuvre d'un plan d'action en communication et en formation/animation.

Le désenclavement est au cœur de cet axe et s'inscrit ainsi dans une politique globale d'accès aux ressources permettant une croissance économique autonome, équilibrée géographiquement et également dans le cadre d'un meilleur accès pour tous aux services publics fondamentaux. L'axe 8 bénéficie au titre de ces objectifs d'une enveloppe de 84,5 millions d'euros, comprenant une part FEDER de 52 millions d'euros et compte pour 13,3% du programme. Les 3 OS qui composent cet axe ont été programmés de manière inégale comme illustré ci-dessus, pour un total de 31 millions d'euros et une part FEDER de 15,7 millions d'euros, représentant 30,19% de l'enveloppe européenne.

- OS 15 : Augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret

L'objectif de l'OS 15 est d'augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret. L'enveloppe financière prévue au titre de cet objectif est de 15,4 millions d'euros dont 10 millions d'euros de FEDER. Il s'agit du premier OS de l'axe ayant été programmé en 2015, pourtant il reste bien en deçà de la programmation des deux autres. Un seul nouveau dossier a été soutenu en 2016, portant à 4 le nombre de projets programmés au total pour un montant total de 1,65 million d'euros, dont 1,03 million d'euros de FEDER, soit plus de 10% de la maquette à la fois en coût total et FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2017 et en 2018. Les projets programmés ont notamment été portés par la DEAL et concernent des aménagements du saut Koumarou Nyan Nyan à Apatou (à hauteur de 700 000 euros en coût total dont 420 000 euros en coût UE) et le financement de l'aménagement du Saut Mankassiaba sur le fleuve Maroni à Maripasoula pour un montant de 130 000 euros, dont 78 000 euros de FEDER.

- OS 16 : Compenser les surcoûts des entreprises

L'OS 16, visant à compenser les surcoûts des entreprises grâce à une aide au fret est le plus avancé en termes de programmation pour l'ensemble de l'axe. Avec 42 dossiers, soit près de 11 millions d'euros en coût total et 5,4 millions d'euros en part FEDER, il a pour objectif de permettre de limiter le coût des importations par la prise en charge d'une partie des coûts du fret. Ceux-ci sont particulièrement importants du fait de l'éloignement géographique de la Guyane vis-à-vis des sources d'approvisionnement, de l'enclavement intérieur, de l'étroitesse du marché, etc.

Les besoins étant élevés, cet OS n'a pas eu de mal à démarrer sa programmation et consomme près de 60% de son enveloppe globale en peu de temps. Il permet également d'atteindre la cible fixée par son unique indicateur de réalisation, puisque 42 entreprises ont bénéficié d'un soutien à l'aide au fret (CO-01), sur les 30 ciblées à l'horizon 2023. A noter néanmoins, une stagnation de la programmation en 2017 et 2018, puisqu'une seule entreprise supplémentaire a été soutenue par rapport à fin 2016. La lourdeur imposée par le suivi et le paiement des dossiers, au-delà de la première phase d'instruction, peut expliquer

cette situation. Ces différentes étapes d’instruction sont réalisées par un même agent instructeur dédié, ce qui impose des délais particulièrement importants. Sur ces dossiers, deux exemples font état d’importations de bien nécessaires à la conduite d’activités industrielles telles que l’aide octroyée à 2F Associés – Deco & Quartz pour 60 000 euros en coût UE et celle accordée à CEMKO pour 36 000 euros.

- OS 17 : Maîtriser les coûts du passage portuaire

Enfin, l’OS17 est axé sur un accompagnement du grand port maritime impacté par des coûts élevés en matière d’acheminement des marchandises, de transport maritime, de manutention portuaire et de taxes aux importations. Seuls 2 dossiers ont été programmés au 31 décembre 2018 sur cet OS – aucun nouveau dossier entre 2017 et 2018 --, pour des coûts qui sont néanmoins importants puisque ce sont 18,6 millions d’euros en coût total et 9,3 millions d’euros de FEDER qui sont mobilisés pour cet OS, qui consomme ainsi plus de 28% de son enveloppe européenne. Les dossiers sont en lien avec le projet d’entretien des accès portuaires de Dégrad-des-Cannes et la construction d’une nouvelle entrée-sortie du port et la création d’un parking VL import.

Le projet d’amélioration de la plate-forme d’accueil de navires non équipés est en cours de finalisation et l’objectif fixé sera atteint en 2023 comme prévu.

Un point d’étape (KIS) a été nécessaire, pour l’acquisition des grues à savoir : le nombre de marchés de travaux attribués, que nous avons fixons à deux (2), et qui a été atteint au 31 décembre 2018.

|                 |  |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | 9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER |
|-----------------|--|

L’enveloppe d’assistance technique au titre de l’axe 9 est de 13,88 millions d’euros en coût total, soit 11,79 millions d’euros en part UE. Trois projets ont été programmés depuis 2015 portant la programmation à 15,6 millions d’euros en coût total dont une part FEDER de 11,9 millions d’euros, soit 100,72% de la maquette UE.

A ce titre, l’AT permet de financer le fonctionnement du Pôle Affaires européennes depuis 2014 et compte actuellement 36,33 ETP.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Pour répondre aux principes horizontaux, l'autorité de gestion a mis en place les éléments suivants :

- **Concernant l'information des bénéficiaires**, les fiches d'information et les dossiers de demande normés comportent une section dédiée au respect des principes transversaux. Les porteurs doivent indiquer la manière dont les projets prévoient de contribuer à l'égalité homme-femme et la non-discrimination.
- **Concernant l'information et la formation des gestionnaires**, l'autorité de gestion forme ses instructeurs aux principes d'égalité homme-femme et de non-discrimination lors du recrutement.
- **Concernant la sélection des projets** : les principes d'égalité hommes-femmes et de non-discrimination ont été insérés dans les dossiers de demande ainsi que dans les grilles d'évaluation des appels à manifestation d'intérêt et compte pour 8 à 10% de la note finale. La constitution des comités de sélection et l'instruction des dossiers est établie indistinctement par des hommes et des femmes, sans discrimination.
- **Concernant la gouvernance du programme en général**, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité participe au comité de suivi. Toutefois, le poste vacant actuellement.

En ce qui concerne les projets en eux-mêmes, certains projets contribuent directement aux principes d'égalité hommes-femmes et de lutte contre les discriminations au-delà du travail de sensibilisation et d'information déployé par l'autorité de gestion. Ces projets peuvent être cités en exemples et sont utilisés comme supports à la communication des principes transversaux par l'autorité de gestion, notamment lors des réunions d'information collective.

Le taux de femmes présentes dans la gestion des projets de l'OS3 portant sur l'accompagnement des entreprises est en moyenne de 39% pour les projets qui ont déclaré cet élément dans leur VCE avant la clôture de la collecte pour l'année 2018 en avril 2019. La très grande majorité des projets adresse un public sans distinction de genre. Le projet AKATIJE est quant à lui spécifiquement dédié à l'insertion des femmes en difficulté, et devrait à ce titre devenir un projet exemplaire d'ici la fin de la programmation.

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

En ce qui concerne les projets en eux-mêmes, quelques projets clé ont pu contribuer directement à la mise en œuvre du principe de développement durable au-delà du travail de sensibilisation et d'information déployé par l'autorité de gestion. Ces projets peuvent être cités en exemples et sont utilisés comme supports à la communication des principes transversaux par l'autorité de gestion, notamment lors des réunions d'information collective.

Le projet phare de l'OS 11 (axe 4) relatif à l'éco quartier Rémire- Montjoly intègre plusieurs composantes du développement durable, le projet a remporté le concours national 2011 des Eco-quartiers, dans la catégorie « projets d'avenir ». D'un montant FEDER de 6,8M€ (pour 11,4M€ en coût total). Ce projet développe un nouveau quartier de ville sur 76 hectares, ouvert sur le bourg de Rémire. Il intègre toutes les composantes de la ville : des locaux d'activité économique (artisanat, entreprises de services) sur une zone dédiée, des commerces en rez-de-chaussée d'immeubles, des équipements publics (groupes scolaires, crèches, équipements sportif, locaux associatifs...) et des logements (près de 1400 prévus). Le projet a fait le choix de favoriser la construction bioclimatique, par l'orientation générale du plan de masse et les préconisations imposées aux architectes des bâtiments sur les lots privés ; et d'utiliser au maximum les matériaux locaux dans la production de l'espace public et des constructions. Le projet est également marqué par la volonté de réaliser un aménagement respectueux autant que possible de l'environnement, en privilégiant une déforestation progressive et raisonnée permettant de recréer des lisières autour des espaces urbanisés et de conserver dans les espaces publics les arbres remarquables du site ; en considérant le respect du relief existant par la limitation des remblais et déblais et les constructions dans les pentes ; et en recréant des espaces végétalisés généreux, support notamment de l'acheminement des eaux pluviales vers leurs exutoires.

L'ensemble des projets de construction scolaires financés sur l'OS 13 ont fait l'objet de mémoire technique présentant les normes de construction HQE et Environnement tropical permettant notamment de limiter l'usage de la climatisation artificielle et de prévoir un ensoleillement optimal des espaces de classe.

L'analyse des VCE permet de faire émerger quelques pistes encourageantes, à l'instar de l'OS16, relatif à l'aide au fret. Sur 34 projets soldés, 30 ont réalisé le suivi à partir du volet complémentaire et l'ont transmis avant la date d'arrêt des comptes utilisée pour le présent rapport. 16 projets ont indiqué avoir pu faire des investissements axés sur des options plus économes en ressources et plus durables grâce à l'accès facilité à l'importation, et 14 projets ont indiqué avoir réduit leurs effets néfastes sur l'environnement grâce à l'investissement européen.

#### **11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

| <b>Axe prioritaire</b> | <b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b> | <b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b> |
|------------------------|--|--|
| 3                      | 341 198,71   | 0,74%  |
| <b>Total</b>           | <b>341 198,71</b>  | <b>0,09%</b>   |

### **11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

Le PAE travaille en lien avec les différents services métiers de la CTG tels que la Direction Filières (agriculture, pêche, mine, tourisme), la Direction Economie, la Direction du Développement durable (biodiversité, numérique, savoir-faire), la Direction Planification et Aménagement du territoire, la Direction Education, etc.

La DRFIP est l'autorité de certification et la CICC est l'autorité d'audit (art.58 du Règlement (CE) n°1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006). La CICC établit, certifie et transmet à la Commission européenne les demandes de paiement. Elle établit et certifie les comptes annuels. Elle s'assure de l'existence d'un système informatique qui intègre toutes les données comptables. Elle prend en considération – pour l'établissement de la demande de paiement - les résultats de l'ensemble des audits et contrôles effectués par l'autorité d'audit. Elle tient une comptabilité informatisée des dépenses déclarées à la Commission, des montants à recouvrer, recouverts et des montants retirés. Elle s'assure qu'elle a reçu des informations appropriées de la part de l'autorité de gestion.

Le fonctionnement de la CICC est régi en application du décret N° 2008-548 modifié (JO du 11 décembre 2014). Les missions de l'autorité d'audit sont :

- De définir une stratégie d'audit pour l'ensemble des programmes
- De réaliser des audits de système de gestion et de contrôle
- De faire réaliser et de superviser des contrôles d'opération
- De livrer des rapports annuels de contrôle à la commission
- D'émettre un avis lors des arrêtés de comptes annuels

Comme rappelé dans l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, l'autorité de gestion associe le partenariat au suivi du programme. Il est composé des autorités publiques compétentes, comprenant les services techniques d'Etat (DEAL, DIECCTE, DRRT, etc), les services métiers de la Collectivité Territoriale de Guyane ainsi que le CNES. Il associe également les partenaires économiques et sociaux, ainsi que les organismes pertinents représentant la société civile (CESE, CRESS, ADEME, etc.) . Ceux-ci peuvent être associés aux réunions techniques lorsque leur expertise est requise (dans le cadre de l'élaboration et de l'analyse des AMI, ont pu être associé le groupement IRISTA lorsqu'il s'agissait de recherche, ou ONF et Comité du Tourisme s'il s'agissait de biodiversité ou de tourisme). Ces derniers sont

conviés au Comité de Suivi et destinataires des documents de suivi et de mise en œuvre des PO.

De plus, dans le cadre plus spécifiquement du suivi évaluation des PO, une commission ad hoc évaluation a vu le jour au dernier trimestre de l'année 2015. Elle associe également le partenariat et mobilise les expertises techniques de différents acteurs socioéconomiques et statistiques à l'échelle du territoire en fonction des questions abordées à l'ordre du jour. Des partenaires ont notamment pu être identifiés dans le cadre de la collecte des indicateurs nécessaires au suivi de la réalisation du programme et à la rédaction des rapports de mise en œuvre. Cette commission se réunit une à deux fois par an.



## **12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

Cependant, même si les acteurs restent inchangés, le calendrier du plan d'évaluation connaît quelques modifications. Ces dernières proviennent d'une volonté de l'AG de combiner certains travaux d'évaluation afin de réduire les charges de travail et financières qu'elles représentent, ou d'en supprimer certaines, en fonction du rythme de la programmation. C'est le cas pour le FEDER, le FSE, ou encore le PCIA où l'évaluation de mise en œuvre a été renvoyée du fait de son démarrage laborieux.

Par ailleurs, la composition du service suivi-évaluation du PAE a été profondément modifiée en 2018, suite au départ des deux agents qui étaient en poste depuis le début de la programmation en février puis en décembre. Un nouvel agent est arrivé en juillet 2018 et a pu bénéficier de 6 mois de formation-tuilage sur le suivi-évaluation et les sujets en cours. Les effectifs ont donc été diminués de moitié pour la même charge de travail, voire une charge de travail accrue. Le recrutement d'un autre agent est en cours de réflexion mais non encore effectif au premier semestre 2019.

Tenant compte de cette restructuration, le PAE a choisi de recourir à une externalisation des principaux travaux de suivi-évaluation pour tous les fonds et en particulier pour le FEDER-FSE avec principalement en 2018 et début 2019 :

- Le lancement de l'accord cadre multi fonds sur l'évaluation des fonds européens 2014-2020 en Guyane et la préparation à la nouvelle programmation européenne post 2020 ;
- Le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des RAMO 2018 des PO en Guyane.

Les livrables attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique de cadrage accompagnée d'un pan de travail détaillé de la mission et d'un calendrier précis de mise en œuvre

- Des fiches synthétiques par thématique en fonction des projets soutenus sur chaque GAL
- Des fiches synthétiques par question évaluative pour la complétude du RAMO renforcé 2018
- Une fiche synthétique par territoire reprenant les indicateurs pertinents
- Un rapport final assorti de recommandations et d'une note de synthèse

Lancement de l'accord Cadre multi-fonds évaluation des PO 2014-2020 et travaux d'évaluation des PO 2021-2027

Au regard des impératifs financiers et des moyens humains disponibles en 2018 au PAE et afin de préparer la prochaine programmation européenne, la décision a été prise d'externaliser les travaux d'évaluation de fin de programmation sur tous les PO, ainsi que les travaux préparatoires des PO 2021-2027 par le biais d'un accord cadre permettant de présélectionner un pool de candidatures pertinentes pour les travaux à venir et faciliter la passation des futurs marchés.

La rédaction de cet accord cadre et les discussions préparatoires ont eu lieu à partir du dernier semestre 2018. L'accord cadre, lancé le 01 mars 2019 avait pour objet : « Assistance à maîtrise d'ouvrage des évaluations PO 2014-2020 et des travaux d'élaboration des PO 2021-2027 ». Il est structuré en 4 lots distincts :

- lot 1 : Evaluations FESI 2014-2020 (dont évaluation interfonds des principes horizontaux et toute autre évaluation demandée dans les lignes directrices de clôture dont ingénierie financière et communication potentiellement).
- lot 2 : Travaux préparatoires pour les PO 2021-2027 (actualisation du diagnostic territorial stratégique préalable à l'élaboration des PO 2021-2017 et préparation à l'écriture de ces PO (concertation sous forme d'ateliers thématiques pour fixer des orientations stratégiques)
- lot 3 : Rédactions des PO 2021-2027
- lot 4 : Evaluations préparatoires aux programmes 2021-2027 : évaluations ex ante et évaluation stratégique environnementale avec recommandations pour la rédaction des PO au fil de l'eau.

L'ouverture des plis a été réalisée en avril 2019 et la sélection des candidats a été réalisée début mai 2019.

Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des RAMO des PO en Guyane

Au regard des moyens humains disponibles au sein du service suivi-évaluation en 2018 au PAE, la décision a été prise d'externaliser la rédaction des RAMO renforcés 2018 du PO FEDER-FSE, de PDRG2 et du PCIA. La rédaction du marché a débuté au dernier semestre 2018, de manière concomitante aux réflexions sur l'accord cadre présenté précédemment.

Le 25 janvier 2019, le groupement BRLi / Ernst-Young a été sélectionné pour un total de 119 745 €, parmi les 4 offres réceptionnées. Les travaux ont débuté en février 2019 pour une durée de 12 mois, incluant les reprises des RAMO suite aux remarques de la commission européenne dans le courant de l'été 2019.

Les livrables attendus sont les RAMO des différents PO (dont la réponse aux questions évaluatives de

l'Union européenne pour le RAMO du PDRG2), les synthèses à destination des citoyens, la synthèse de la prise en compte des remarques de la commission européenne, ainsi que des recommandations opérationnelles sur la fin de la programmation et la préparation de la future programmation.

1.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les ressources affectées à l'évaluation sont décrites dans les moyens de mise en œuvre du plan d'évaluation. Deux ETP sont censés être dédiés à l'évaluation de tous les programmes européens dont le PAE à la gestion. Ils font appel, comme inscrit au plan d'évaluation, à des cabinets externes quand les travaux le nécessitent.

2018 a constitué une année de profonds changements d'équipes concernant le FEDER-FSE. En effet, la composition du service suivi-évaluation du PAE a été modifiée, suite au départ des deux agents qui étaient en poste depuis le début de la programmation en février puis en décembre. Un nouvel agent est arrivé en juillet 2018 et a pu bénéficier de 6 mois de formation-tuilage sur le suivi-évaluation et les sujets en cours. Les effectifs ont donc été diminués de moitié pour la même charge de travail, voire une charge de travail accrue. Le recrutement d'un autre agent est en cours de réflexion mais non encore effectif au premier semestre 2019.

Pour pallier ce manque d'effectifs, le PAE a décidé d'avoir recours à l'externalisation de plusieurs travaux de suivi-évaluation en 2018 et 2019, dont la rédaction des RAMO renforcé 2018 des programmes européens et le lancement d'un accord cadre multi-fonds.

| Statut | Nom | Fonds | Année de finalisation de l'évaluation | Type d'évaluation | Objectif thématique | Thème | Constatations (si exécutée) | Suivi (si exécutée) |
|--------|-----|-------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|-------|-----------------------------|---------------------|
|--------|-----|-------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|-------|-----------------------------|---------------------|

## 12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Les actions mises en place visent à communiquer pour informer des avancées de la programmation, faire connaître le champ d'intervention de l'Europe en Guyane, valoriser les projets financés sur l'ensemble du territoire et sensibiliser le grand public afin de susciter l'émergence de nouveaux porteurs de projet. Il s'agit d'animer cette programmation en développant la proximité avec le porteur de projet en multipliant les échanges, de rendre accessible les fonds européens en sensibilisant les individus sur le territoire notamment les zones isolées et en les accompagnants jusqu'au dépôt de leur demande de subvention. Une partie des supports de communication a été conçue de manière à prendre en compte les synergies interfonds, rendant ainsi l'action européenne plus visible au sein de l'Union.

Différents profils de porteurs de projet sont ciblés :

- Entreprises TPE/PME ;
- EPCI et collectivités ;
- Chambres consulaires ;
- Organismes de recherche et universités ;
- Associations et fondations.

Les actions réalisées relèvent de six catégories :

- Supports écrits ;
- Marchés de communication ;
- Internet et Réseaux sociaux ;
- Événements ;
- Sessions territorialisées ;
- Insertions presse.

L'ensemble de ces actions répondent cependant à une charte graphique commune qui permet d'unifier les outils de communication et de développer une image plus dynamique des fonds européens.

La communication auprès des porteurs de projets potentiels s'est également diversifiée, ce qui permet à la fois de faire émerger plus facilement des projets éligibles et d'informer et d'expliquer le fonctionnement des fonds et des AMI : la majorité des demandes d'information de la part des porteurs sont traitées par téléphone (75%) ou en face à face (25%) et seulement 5% par email. 254 porteurs de projets ont été reçus au cours de l'année 2018.

Cependant, il convient de noter qu'aucune évaluation n'a été conduite sur l'impact de la stratégie de communication sur la connaissance du PO FEDER FSE auprès du grand public, des porteurs de projets potentiels et des partenaires.

Les supports de communication écrits ont une vocation informative et pédagogique. Ils peuvent prendre la forme de bulletins d'information ou de brochures pédagogiques (p.ex. guide pour l'aide au fret).

Une dizaine de supports ont été publiés (hors bulletins e-Guyane), ainsi que des supports de communication plus institutionnels :

- Le bulletin d'information E-Guyane, bimestriel, a été élaboré depuis 2016. 16 numéros ont été publiés depuis sa création en 2016, et le 17<sup>e</sup> est actuellement en cours de publication. Cette publication de 4 pages reprend l'actualité du PAE (rencontre, appels en cours, informations chiffrées, avancées de la programmation...) et est destiné au grand public. Il est disponible au PAE, à la CTG, dans les communes et téléchargeable sur le site internet de la CTG. Le bulletin est diffusé au format papier et numérique. Il est disponible au PAE ainsi que dans les mairies de Guyane.
- Depuis le début de la programmation 10 plaquettes, flyers, guides ou affiches ont été édités à la fois pour le grand public et pour les porteurs potentiel (avec des flyers informatifs ou pédagogiques qui précisent notamment les modalités de dépôt de dossiers).
- 28 communiqués de presse réalisés entre 2016 et 2018, dont 5 en 2018, en inter fonds. Ces communiqués sont destinés à la presse et aux partenaires.
- Concernant la communication interne, depuis janvier 2018, un bulletin interne permettant de faire remonter des informations relatives à toute l'actualité interne du PAE a été mis en place. Il renforce les liens sociaux et humains entre agents mais ne traite pas directement d'actualités techniques.

Un important marché de conception de support de communication à lots a été lancé en fin d'année 2016 pour une meilleure visibilité de l'Europe en Guyane. Ces divers articles sont utilisés lors des rencontres avec les porteurs de projets. Ils sont également exploités pour le grand public ainsi que les scolaires. Le marché de communication contient :

- Des objets promotionnels ;
- Des productions audiovisuelles ;
- De la conception de supports web (site internet, réseaux sociaux) ;
- Des supports web.

Un article paraît pour chaque événement sur Facebook et sur le site Europe en Guyane. Il est ainsi possible de suivre l'agenda de la communication de cette manière.

Néanmoins le service communication du PAE rencontre parfois des difficultés avec les différents prestataires (web), qui ne s'avèrent pas toujours réactifs quand l'intérêt est pourtant à l'instantanéité de l'information. De plus, la question de l'appropriation des outils multimédia est importante afin d'en

assurer la pérennité, indépendamment du prestataire ou des marchés passés. Elle n'est pas toujours possible, alors qu'une formation est prévue dans certains marchés. A terme, un webmaster pourrait être recommandé au sein du PAE, pour permettre une autonomie complète du Pôle.

Enfin, l'instantanéité et la mise à jour régulière des réseaux sociaux demandent beaucoup de temps aux agents, en plus de leurs missions propres. La page Facebook pourrait être plus interactive. La mise en place de jeux ludiques permettant d'en dynamiser les actualités est prévue en 2018.

La stratégie de communication digitale repose sur :

- L'évaluation de la communication des fonds européens 2007-2013 ;
- Une cohérence avec la stratégie de communication multifonds ;
- Une plus grande accessibilité de l'information européenne ;
- L'apport d'une image moins rigide de l'Europe en Guyane ;
- Une plus grande interactivité avec les porteurs de projet ;
- Une expérience des réseaux via la CTG ;
- Une vulgarisation de l'information ;
- Une démystification de l'Europe en créant un personnage « Euguy », la mascotte composée à partir du E de l'Europe.

Le site internet mis en place en 2017 est désormais connu des porteurs qui n'ont pas fait remonter de remarques particulières quant à son ergonomie ou les informations qui s'y trouvent.

Le suivi des actions internet rendent compte **de 45 888 pages vues dans le cadre du site internet et 11 994 utilisateurs uniques (les plus fréquentées étant relatives au PO FEDER-FSE ou aux lancements d'appels à projets du FEADER)**, 1200 fans, soit 40% d'augmentation entre 2017 et 2018, et plus de 80 posts par an recensés sur Facebook depuis le lancement de l'outil ; mais aussi de 191 « followers » sur l'application Twitter.

La valorisation de l'implication de l'Europe en Guyane passe aussi par la participation ou l'organisation de trois types d'événements :

- Des événements portant sur des sujets européens,
  - Des événements portant sur les fonds européens en eux-mêmes,
  - Des visites de terrain dans le cadre de l'évaluation des programmes.
- Au regard des événements sur les sujets européens, le PAE a pu organiser ou participer aux

événements suivants en 2018 :

- La semaine des industries connectées (mars 2018) ;
- Des visites du PAE pour les lycéens ;
- « Le Joli mois de l'Europe », série d'événements au cours du mois de mai ;
- Le salon de l'insertion (mai 2018) ;
- La semaine du Goût (octobre 2018) ;



**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

En Guyane, La commune Saint-Laurent du Maroni, est le seul territoire labélisé . Il a pour but de favoriser une politique d'investissement territorial sur quatre volets opérationnels :

- Le numérique au service des entreprises et de l'emploi
- Le numérique au service de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion
- Le numérique dans les quartiers
- Le développement numérique et l'accès aux TIC

Les opérations labellisées ITI émergent sur trois axes, et plus spécifiquement sur 4 OS :

- L'OS3 portant sur la compétitivité des entreprises (Axe 1) ;
- Les OS4 et 5 axés sur le numérique (Axe 2) ;
- L'OS11 portant le développement d'infrastructures durables visant à mieux accueillir une population en croissance (notamment pour faire face à la poussée démographique de l'Ouest guyanais).

La maquette s'élève à 30M€. Elle a été programmée au 31 décembre 2018 à hauteur de 30%, ce qui est laisse présager de bonnes perspectives pour la fin de la programmation.

Sept projets ont été programmés dans le cadre des investissements territoriaux intégrés, pour un montant total de 19,5M€, dont une part FEDER de 10,1M€.

Deux opérations supplémentaires ont été programmées en 2018, portant à sept le nombre total de projets contribuant à la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial. Six de ces sept projets relèvent de l'axe 4 et consistent en ouvrages d'infrastructures de liaisons routières ou hydrauliques, qui s'inscrivent dans le champ de l'OS 11.

Ces projets ont été validés dans le cadre des instances de pilotage du Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU), avant de recevoir un avis favorable dans le cadre du Comité de programmation de Saint Laurent (CPSL) le 22 novembre 2016 puis du Comité de programmation Europe local « ITI » (CPEL) du 28 novembre 2016 à Saint-Laurent du Maroni.

La faible consommation de l'OS4 s'explique par le contexte général de l'axe 2 (Numérique), il convient de noter le projet de la Société Publique Locale pour l'Aménagement Numérique de la Guyane (SPLANG) pour développer un réseau d'initiative publique numérique à Saint-Laurent pouvant notamment permettre de connecter les habitats précaires au réseau.

Un projet a été initialement inscrit à l'OS3, consistant en des aménagements visant à dynamiser l'activité économique de Saint-Laurent. Cependant, cette opération a été déprogrammée compte tenu du retard de calendrier et des observations formulés par la CICC.

Aucun autre projet n'a par ailleurs été programmé sur l'OS3 visant à renforcer l'accompagnement des entreprises.

A noter que des réunions de travail régulières ont eu lieu avec la cellule animation ITI courant 2016, afin de coordonner les actions du numérique à mettre en place à l'échelle du territoire. Deux dossiers Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) d'aménagement primaire de voies routières comprenant une part UE de 5,25M€ ont été déposés courant 2018 au titre de l'OS 11.

En termes de communication, des sessions d'information (Stratégie ITI et présentation des procédures spécifiques) ont eu lieu en septembre 2016 à destination des services instructeurs et des services métiers. Une session de formation (procédures et logiciel Synergie) a également eu lieu en septembre 2016 à destination de l'organisme intermédiaire.

Des sessions de formation financées sur l'AT et animées par les agents de la cellule ITI ont été proposées au nouvel agent en poste depuis ce début d'année au sein de la cellule animation ITI

#### **14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

NON RENSEIGNE

#### **14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

NON RENSEIGNE

#### **14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

|  |
|--|
|  |
|--|

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

## 14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Le concept d'innovation sociale a été défini par le règlement (UE) n°1296/2013 portant sur l'emploi et l'innovation sociale. L'innovation sociale a pour but de renforcer la pratique de la mise en œuvre d'innovations dans le domaine des politiques sociales, c'est-à-dire d'innovations visant à accroître l'efficacité du marché du travail tout en améliorant les conditions d'insertion liées à la mise en œuvre relative du caractère social (protection sociale, accompagnement).

Ces innovations doivent bénéficier à la société en donnant de nouveaux moyens et de nouveaux outils pour promouvoir un travail décent, une meilleure santé et un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Au regard des objectifs de gouvernance, qui s'appliquent à la gouvernance du programme mais aussi à celle des opérations financées, l'objectif de l'innovation sociale doit permettre la mise en place d'une gouvernance équilibrée fixant des objectifs de progrès social, d'apprentissage mutuel et de partage d'information et de bénéfices.

A ce titre, le PO FEDER FSE a été maqueté sur la base d'innovations devant avoir un impact social. La gestion du programme a également été orientée vers la sélection de projets innovants.

De l'OT 1 à 7, l'innovation sociale est un domaine d'action stratégique ciblé dans le PO à travers les axes 1, 2, 4, 5 et 7 qui ont été réalisés notamment au travers des actions suivantes :

### *Axe 1*

Sur cet axe, l'innovation sociale est intervenue par exemple dans le cadre du soutien aux entreprises dans le tourisme social, éthique, durable et solidaire, les initiatives de la filière « éco-construction - bâti-tropical »

### *Axe 2*

Sur cet axe, les opérations devant renforcer l'accès aux services publics par les innovations numériques sont sélectionnées en tant qu'innovations sociales.

### *Axe 4*

Sur l'Axe 4, l'OS 9 participe à l'innovation sociale à travers la mise en œuvre d'infrastructures adaptées, telles les pompes à bras ou encore des bornes fontaines, permettant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des populations isolées.

### *Axe 5*

L'Axe 5 a été conçu pour être porteur d'innovation sociale à travers le développement d'initiatives de promotion d'infrastructures pour l'enfance en danger.

## Axe 7

financé par le FSE est intrinsèquement porteur d'innovation sociale. Cet axe ambitionne en effet de répondre aux besoins de la population guyanaise en matière de lutte contre l'exclusion sociale, en accompagnant l'accès des personnes vulnérables à la formation, l'emploi durable et la qualité et en garantissant une amélioration des conditions de travail.

### **14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

Le PO FEDER FSE participe notamment au désenclavement numérique (axe 2), social et professionnel (axe 5 et 7), infrastructurel (axe 4), géographique (axe 8). Il pose notamment dans ses priorités l'action en faveur de l'enfance en danger (Axe 5) et vers une population en mal de formation et d'insertion socio professionnelle (axe 7, financé par le FSE). L'insertion socio-professionnelle est également portée par le PO FSE Etat dans le cadre d'un partage d'actions

Pour répondre à ces menaces d'exclusion et aux difficultés d'accès à la formation et à l'emploi, toujours plus fortes dans les sites isolés, la Collectivité Territoriale de Guyane a fait le choix de la mise en place de formations en faveur des publics les moins insérés socialement par un SIEG (service d'intérêt économique général). Il s'agit d'une commande publique par octroi de droits spéciaux permettant de cibler des zones géographiques pour la réalisation de formations. Le public concerné est principalement constitué de demandeurs d'emploi, de personnes ayant un faible niveau de qualification et ayant fait l'objet d'une prescription qualifiée par une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil en évolution professionnelle du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Permettant de déployer une offre permanente de proximité sur les différentes parties du territoire et de proposer un accompagnement global et mieux adapté des personnes, le SPRO a également pour objectifs d'informer et faire partager les expériences réussies d'innovation sociale ; de promouvoir les savoirs en lien avec l'innovation sociale, notamment pour le public féminin ; et de développer la formation des bénévoles et des salariés de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Des difficultés de mise en œuvre, évoquées dans les sections précédentes, sont notamment liées à l'articulation de ce dispositif avec les initiatives du Programme Régional d'Education et de Formation de Base (PREFOB) de formation de base destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi (comprenant notamment des cours de langue française) également financées sur le PO FEDER-FSE.. Des difficultés de montée en charge du dispositif résultent du manque d'information des bénéficiaires potentiels ou de formation PREFOB pré-requis de ces bénéficiaires potentiels.

Le taux de certification FSE est de 87% de la maquette en coût UE ce qui permet d'atteindre la cible de du cadre de performance.

L'action coordonnée sur les PO FEDER FSE régional et le FSE Etat permet de couvrir trois types de formation ciblant trois publics distincts :

- Un programme de formations aux compétences de base à destination des publics les plus éloignés de l'emploi (par exemple alphabétisation, cours de français pour les guyanais non francophones), financé sur le PO FSE Etat, lancée en avril 2018 (Programme Régional d'Education et de Formation de Base - PREFOB) ;
- Un programme de formations intermédiaires proposant notamment un suivi personnalisé et une aide de retour vers l'emploi lancées dès 2015. Il s'agit ici principalement de formation génériques et non orientées sur les métiers en propre ;
- Un programme de formations qualifiantes portées par des acteurs spécialistes de la formation dans le cadre de marchés publics ouverts à des consortiums qui couvrent l'ensemble du territoire. Ces actions de formation concernent principalement des formations métiers et sont destinés à des publics proches du marché de l'emploi.

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**



## 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le programme opérationnel, dans sa rédaction initiale, vise à répondre au mieux aux objectifs définis dans la stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive de la Commission européenne. La vérification de la théorie d'action proposée par le programme initial est présentée ci-dessous en prenant en compte l'état des réalisations effectives qui contribuent aux cinq objectifs européens en matière de croissance intelligente, durable et inclusive. En suivant la logique d'intervention du programme, les OS doivent répondre comme suit aux objectifs européens :

- Les OS 1, 2 et 3 répondent à l'objectif de porter à 3% du produit intérieur brut le financement de la recherche et des R&D ;
- L'OS 14 répond à l'objectif européen de porter à 75% au moins le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans ;
- L'OS 13 répond à l'objectif européen de réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10% et d'augmenter à 40% au moins le taux de diplômés de l'enseignement supérieur ;
- Les OS 4 et 12 répondent à l'objectif de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale ;
- Les OS 6, 7 et 8 répondent à l'objectif de réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre, porter à 20% la part des énergies renouvelables et accroître de 20% l'efficacité énergétique.

Les projets contribuant à ces objectifs sont répartis sur l'ensemble du territoire guyanais. Certains projets contribuent à plusieurs objectifs de croissance en même temps dénotant ainsi l'intérêt de certains porteurs pour l'ensemble des objectifs fixés par la stratégie de croissance intelligente, inclusive et durable et la recherche par l'autorité de gestion de projets à forte ambition.

### **CROISSANCE INTELLIGENTE – Un investissement centré sur l'écosystème de la recherche et l'innovation**

Au regard des objectifs de croissance intelligente, les OS de l'Axe 1 ont été conçus pour répondre à l'objectif européen d'une croissance de l'investissement en recherche et développement et le soutien à la nouvelle économie. La sélection des projets sur ces axes a été effectuée principalement au travers d'AMI qui ont permis la sélection de projets les plus innovants et les plus en adéquation avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Guyane. La bonne programmation de l'Axe 1 – qui est légèrement supérieure au niveau du plan de marche prévu – souligne les demandes importantes de la part du territoire sur ces priorités. Les trois OS de l'axe sont construits dans une dimension progressive qui doit permettre un continuum entre la recherche fondamentale et la création d'entreprises innovantes en trois étapes : (OS1) le soutien à la recherche fondamentale, (OS2) le transfert des compétences et connaissances issues de cette recherche, (OS3) la pérennisation d'un écosystème entrepreneurial issu de cette recherche. Cet Axe représente 22,1% du PO FEDER FSE pour un montant total de 175 M€ dont 50M€ de FEDER fléchés sur la croissance intelligente.

*Exemples :*

*Des projets de soutien à la recherche innovants*

Sur l'OS 1, deux projets de recherche menés par l'Institut Pasteur ont été financés : un premier intitulé « Bird and Diversity of Viruses », un second « EPI-ARBO ». Le premier projet de l'Institut Pasteur innove en utilisant des approches métagénomiques qui permettent aujourd'hui de caractériser un maximum de diversité au sein d'un échantillon ; ces approches reposent sur l'utilisation d'outils bioinformatiques de pointe et ressources humaines spécialisées dans l'utilisation de ces outils. Le second projet, Epi-Arbo, a pour vocation l'étude séro-épidémiologique des arborivores primaires en Guyane pour un total de 1,2 millions d'euros dont 670 000 euros de fonds UE. Un troisième projet a permis le financement de la recherche universitaire. Porté par l'université de Guyane, il examine les risques d'infections parasitaires liées à la consommation de viandes en Guyane française. Ce projet est financé à hauteur de 294 371 euros, dont 186 831 de fonds UE. La recherche qui sera issue du projet sera une contribution nette à la sécurité sanitaire alimentaire de la population guyanaise tout autant qu'à l'élaboration de méthodes utiles à la prévention et au contrôle des maladies des animaux d'élevage, utiles au bien-être des animaux et par conséquent à la qualité des produits. Cette étude est la première étude portant de façon globale sur les zoonoses parasitaires impliquées dans les processus de pathologie humaine en Guyane française, et porte en cela un caractère innovant. Il convient cependant de noter que les retombées économiques directes de ces projets sont difficiles à quantifier en tant qu'ils participent davantage à un réseau international de la recherche peu connecté au territoire guyanais.

***Des projets de transfert de connaissance ayant pour objet d'ancrer l'impact de la recherche guyanaise sur son territoire***

Sur l'OS 2, les projets portés ont pour vocation de faire le lien entre la recherche fondamentale soutenue par l'OS 1 et le monde économique guyanais. Trois projets emblématiques marquent cet OS. Manifact est un projet porté par le Technilab de Saint-Laurent et financé à hauteur de 865 000 euros dont 350 000 de fonds UE. Le projet « Accroître la performance des systèmes d'information » est quant à lui financé à hauteur de 551 586 euros, dont 380 550 euros de fonds UE est porté MOBAPI. Ce projet souhaite aider la Guyane à prendre sa place « en tant que terre du numérique » en déployant une application d'orchestration des données à travers trois services : passerelles entre des sources de données hétérogènes, traitement et mise à disposition de flux de données personnalisées et statistiques avancées ayant des implications industrielles. A ce titre, le financement européen a pour objet de soutenir la seconde phase du projet (phase R&D) portant sur le traitement des données issues d'objets connectés et l'analyse de ces données en temps réel. La valeur innovante du projet a été reconnue par des investisseurs publics et privés tels que BPI France et AXA qui ont notamment contribué à la première phase du projet. Un troisième projet emblématique porte sur la création d'un groupement d'aide aux associations partenaires de Guyane (GRAAP GUYANE) proposé par l'ADAPEI et financé à hauteur de 1,7M d'euros dont 800 000 de fonds UE.

***Des projets dédiés au soutien de l'écosystème de l'innovation guyanais***

L'OS 3 est en surprogrammation, ce qui souligne les besoins financiers de la part de l'écosystème de l'innovation guyanais, quelques projets emblématiques peuvent cependant être présentés. Un projet financé sur l'OS3 intitulé « Construction d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse à Cacao » est notamment porté par VOLTALIA. Le projet est soutenu à hauteur de 34M d'euros, dont 2,2 M d'euros de FEDER et 10 M d'euros de l'Etat, le reste provenant de l'auto-financement – montage financier qui souligne la façon dont s'insère les financements européens dans des opérations d'envergure. La construction de la centrale a résulté en la création de 4 emplois directs en date. Le projet permet également de consolider l'activité des entreprises locales de la filière bois sollicitées sur le projet et employant aujourd'hui près de 40 personnes et jusqu'à 105 personnes lorsque le projet sera à pleine puissance. Le projet devrait permettre de produire 39 015 MWh par an de plus en énergies renouvelables,

contribuant également à l'objectif de développement durable d'une augmentation de la production d'ENR.

Ainsi, l'ensemble de ces réalisations contribuent à l'objectif européen d'une croissance de la masse financière investie dans la R&D guyanaise. Un premier projet de « création d'une unité de fabrication à usage industriel » proposé par Guyanexplo à Kourou pour un montant total de 1,4M d'euros dont 495 838 euros de FEDER. Guyanexplo est aujourd'hui le seul opérateur de stockage d'explosifs civils autorisé en Guyane française. L'opération a pour but de doter cet opérateur d'une unité industrielle pour la création d'explosifs à destination des mines, des carrières et du BTP en consolidant ainsi le chiffre d'affaires de l'entreprise et en pérennisant son positionnement notamment vis-à-vis du marché en croissance des Antilles. Cette usine est la seule de ce type dans les DOM et permet de garantir l'autosuffisance guyanaise. Il convient de noter que les effets environnementaux de ce projet seront réduits et correspondront uniquement au brûlage des déchets pyrotechniques dans un brûloir nouvelle génération construit à cet effet.

Sur les projets miniers, traditionnellement à fort impact sur l'environnement, l'appel à projets prévoit 23% des points de la notation sur la protection de l'environnement.

### **CROISSANCE INCLUSIVE – De grands projets qui ne sont pas encore pleinement réalisés, pour cause de retards techniques**

Au regard des objectifs de croissance inclusive, les Axes FSE 5 et 7 et les Axes FEDER 2 et 6 ont été prévus pour répondre aux objectifs européens de croissance inclusive, c'est-à-dire, au développement de l'emploi et aux politiques d'insertion professionnelle, à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la lutte contre l'exclusion sociale et numérique. Les Axes fléchés sur la croissance inclusive représente 31,9% de la maquette 103,6M€ en coût total dont 66M€ d'euros de FEDER.

#### ***Exemples :***

Sur l'OS14, un projet clef est à mentionner : il s'agit du projet « SIEG Savanes » porté par la Collectivité territoriale de Guyane. Ce projet devait porter à lui seul l'axe avec un budget programmé de 5,4 M d'euros dont 4,3 M d'euros de FSE soit un taux d'intervention UE de 80%. Ainsi, si théoriquement ce projet doit contribuer à l'objectif européen de porter au moins à 75% le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans, les problèmes liés à la mise en œuvre du projet – mobilisation des bénéficiaires, manque de coordination avec le reste des initiatives FSE prévues -- ont retardé son effectivité et donc n'ont pas contribué à l'atteinte des objectifs fixés.

Sur l'OS13, des projets de réhabilitation et de constructions scolaires ont été programmés. Par exemple, à Maripasoula et à Macouria, un groupe scolaire de 12 classes (Abdallah) et une école primaire (Soula) ont été construites pour des montants engagés respectifs de 4 M et 4,9 M d'euros 3,7 M et 3,1 M d'euros de fonds.

Ainsi, l'ensemble des projets de cet OS devrait d'ici la fin du programme permettre de contribuer à l'objectif européen d'une réduction du taux d'abandon scolaire et d'augmenter en améliorant l'accessibilité des établissements scolaires.

Sur l'OS4, un projet a notamment été financé sur l'enveloppe ITI sur proposition du SPLANG concernant la conception-réalisation d'une infrastructure locale de fourreaux et de fibres optiques pour un coût total de

6,4M d'euros dont 2,6M en fonds UE. Ce projet permet de combler les manques des opérateurs de téléphonie et désenclaver numériquement les populations des zones les moins densément peuplées ou isolées. Le SPLANG couvre aujourd'hui 17 sites isolés depuis son hub de Cayenne.

Sur l'OS12, aucun projet n'a été réalisé à date. En effet, si trois ont été déposés, seuls le projet AKATIJE a été programmé. Ce projet vise la construction d'un bâtiment et la mise en place d'équipements pour la Communauté Thérapeutique des Femmes en situation d'addiction avec ou sans enfant sur la commune de Awala-Yalimapo pour un montant total de 5,7M d'euros, dont 2,7M de FEDER. Des difficultés liées à l'avancée des travaux, notamment sur les études et les prestations des fournisseurs ont induit une absence de réalisation effective sur cette OS à date du 31 décembre 2018. Cependant, ce projet devrait voir le jour d'ici la fin de la programmation, contribuant ainsi à l'objectif européen d'une réduction du nombre de personnes victimes de l'exclusion sociale.

### **CROISSANCE DURABLE – Des réalisations nombreuses qui reposent sur la structuration des filières, des initiatives d'optimisation énergétique, malgré le retard du Grand Projet TCSP**

Au regard des objectifs de croissance durable, les Axes 3 et 4 et leurs OS 6, 7 et 8 ont été pensés pour répondre aux attentes d'une croissance verte et des objectifs d'une meilleure gestion des ressources énergétiques, d'une diminution de la consommation énergétique et du développement d'une économie verte. Ces OS représentent 13,1% du programme, soit 23,7M€ en coût total, dont 4,7M€ de FEDER.

#### ***Exemples de projets contribuant à l'objectif de croissance durable :***

Sur l'OS6, deux projets phares peuvent être notés : la création des médiateurs de la PRIME par Guyane Energie Climat (projet financé à 186 242 euros dont 158 205 euros de fonds UE) et l'électrification photovoltaïque participative des sites isolés (Programme MAPOCK 2) proposé par l'Association KWALA FALA (financé à hauteur de 838 645 euros dont 528 559 euros de fonds EU). Le projet d'électrification a pour objet de développer des solutions d'accès à l'électricité à l'échelon domestique dans des sites isolés en s'appuyant sur la formation de compétences locales. Le projet est innovant en tant qu'il met en place un processus de mise en place de systèmes photovoltaïques adaptés à l'isolement des sites visés (qui résolvent l'impossibilité logistique, commerciale et de solvabilité de mise en place de systèmes photovoltaïques traditionnels dans ce type de sites isolés). Ce projet permet également de contribuer à l'objectif d'une croissance inclusive, compte tenu de l'objectif de mise en place d'un service minimum de l'électricité.

Ainsi, les réalisations de cet OS répondent aux objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre et d'accroître de 20% l'efficacité énergétique.

Sur l'OS7, aucun projet n'a à ce jour été réalisé. En effet, l'OS est centré sur la réalisation du grand projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dont les travaux n'ont pas encore commencé à ce jour, notamment pour cause de retard dans les études et le montage du dossier technique dans le cadre de la procédure JASPERS Grand Projet. Ainsi, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux émissions des transports ne sont pas pour l'instant atteints. Ce projet doit également d'ici la fin de la programmation contribuer à l'objectif d'une croissance plus inclusive en facilitant l'accès des populations isolées au centre de Cayenne, notamment par un effet collatéral de restructuration du réseau de transport en commun existant.

Sur l'OS8, un projet d'installation de stockage de déchets non dangereux des Maringouins pour la SARL

Govindin a été financé à hauteur de 12,9 M d'euros dont 1,3 M d'euros de FEDER. Un second projet porte sur la création de plateformes d'affinage de déchets d'emballage ménagers pour la CCOG et la CCEG porté par Eco Emballages financé à 1,1 M d'euros dont 165 469 euros de FEDER. Le projet s'attache à réduire la masse critique de déchets enfouis en Guyane et aura également une dimension inclusive car la collecte sélective sera mise en place sur l'ensemble du territoire. Dans les premiers mois de la mise en place de la collecte sélective, Eco Emballages a pour objectif une performance de collecte sélective des emballages ménagers inférieure à 10 kg kg/hab./an.

Un certain nombre de projet en complément des OS ciblés par le programme contribuent également directement à l'atteinte de ces objectifs, notamment les projets de construction scolaire qui prennent en compte le respect des normes de construction tropicales et d'efficacité énergétique.

Les projets de l'OS3 ont notamment contribué à la structuration de la filière bois, et notamment à l'utilisation à des fins énergétique du bois. Un troisième exemple « Création d'une unité de biomasse bois à Saint-Georges » porté par ABIODIS à Saint-Georges de l'Oyapok financé à hauteur de 18,5 M d'euros, dont 4,3 M d'euros de FEDER. Le projet a pour but d'alimenter en électricité la ville de St-Georges, actuellement déconnectée du réseau principal de distribution électrique. L'objet de ce projet est de répondre à la croissance démographique de Saint-Georges en assurant une production économique en termes de ressources et qui ne dégagera pas ou peu de gaz à effet de serre.

### **Perspectives**

En conclusion, de nombreux projets des axes et OS fléchés ex ante sur la réalisation de la Stratégie européenne pour la croissance intelligente, inclusive et durable ont été réalisés et contribuent aux objectifs européens. Cependant, certaines OS demeurent en difficulté, notamment liée à la maîtrise d'ouvrage des projets (notamment OS 7 et OS 12) : les réalisations prévues d'ici la fin de la programmation du Grand Projet TCSP de Cayenne et celle du projet AKATIJE devraient permettre de s'assurer de la réalisation des objectifs annoncés ; et par conséquent de contribuer davantage aux objectifs européens.

## **17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

A ce jour, la programmation est en bonne voie sur l'ensemble des axes mais au 31 décembre 2018, les indicateurs du cadre de performance ne sont pas atteints pour les raisons évoquées ci-après pour chaque axe concerné :

Sur l'Axe 3, les difficultés rencontrées, notamment au regard de l'atteinte des indicateurs financiers tiennent principalement à la réalisation du projet de bus à haut niveau de service en site propre à Cayenne a pris du retard notamment due à des travaux d'étude et des échanges avec JASPERS qui ont pris du retard. Les échanges avec JASPERS ont pu être longs et engendrer des retards, notamment car le projet a nécessité plusieurs analyses techniques, notamment sur les questions d'aménagement hydraulique. Cependant, ces échanges ont permis le montage d'un dossier complet et techniquement viable qui devrait donc permettre d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en œuvre du projet d'ici la fin de l'année 2019. Le retard accumulé va pouvoir être en partie résorbé notamment grâce à la scission sur deux programmes des dépenses prévues pour la réalisation du grand projet qui sera désormais phasé.

Le dépôt du dossier de demande de DUP est prévu au courant du mois de juin et comprend notamment le dossier environnemental unique et le dossier parcellaire. Le nouveau calendrier produit apporte la garantie d'une mise en œuvre du projet - phase 1 dans les délais.

Sur l'Axe 5, le retard de programmation est dû à l'absence de réalisation du projet AKATIJE, projet d'accueil des femmes isolées, qui fait face à des difficultés externes liées à la construction du bâtiment. Ces difficultés énoncées plus haut rendent impossible l'atteinte des objectifs à mi-parcours tant sur le plan des réalisations que sur le plan financier. Il n'est pas pour l'instant envisagé de mettre en place une modification de la maquette, l'opération devrait en effet voir le jour d'ici la fin de la programmation et permettre la consommation des crédits initialement prévus.

Lors de la rédaction du PO cet indicateur était orienté vers la réalisation de la maison de l'enfance à caractère social (MECS). Ce projet devaient répondre aux orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2013-2017 en permettant d'élargir la zone géographique d'accueil des enfants en situation de grande fragilité sociale. Mais il n'a pu voir le jour car le retour sur investissement n'était pas avéré.

En ouvrant l'axe à d'autres projets en 2017, il a pu être programmé le projet AKATIJ de construction d'un résidentiel collectif de 25 places verra l'accueil de 10 enfants, 15 femmes et de 10 places d'Appartements communautaires thérapeutiques (ACT) familiaux à AWALA YALIMAPO. Ce projet devait permettre l'atteinte des cibles intermédiaires. Toutefois, vu la situation excentrée de la commune, les marchés du porteur ont été par deux fois infructueux ; ce qui a retardé la mise en œuvre du projet.

A ce jour, aussi bien les indicateurs financiers et physiques ne sont pas atteints. Mais le démarrage du projet Akatij et la programmation de 3 nouvelles opérations au CPE de juillet 2019 nous laissent penser que les cibles finales seront atteintes.

En termes de programmations, on atteindrait 105 % en CT et 80 % en montant UE au 12 juillet 2019.

Mais en termes d'indicateur physique : deux des trois projets sont portés par la CTG et ont pour objectif de centraliser les services d'actions sociales tels que la protection Maternelle et infantile, les services de protection de l'enfance, les maisons départementales de personnes handicapées, pour apporter une meilleure réponse aux jeunes en situation de grande fragilité sociale.

## DOCUMENTS

| <b>Intitulé du document</b>                | <b>Type de document</b>           | <b>Date du document</b> | <b>Référence locale</b> | <b>Référence de la Commission</b> | <b>Fichiers</b>                            | <b>Date d'envoi</b> | <b>Envoyé par</b> |
|--|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--|---------------------|-------------------|
| Réponses aux observations de la Commission | Résumé à l'intention des citoyens | 26 nov. 2019            |                         | Ares(2019)7311550                 | Réponses aux observations de la Commission | 27 nov. 2019        | nguefore          |





| Gravité       | Code | Messages   |
|---------------|------|--|
|               |      | vérifier.  |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2015. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 182,35 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: OS183, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 182,35 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: OS183, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 205,88 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: OS183, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2015. Veuillez vérifier.  |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 360,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: OS1-2, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 360,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: OS1-2, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.52 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 512,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.  |
| Avertissement | 2.53 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: OS182, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.53 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.53 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 205,88 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: OS183, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.53 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 360,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: OS1-2, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.53 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 360,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: OS1-2, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.   |
| Avertissement | 2.54 | Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 110,63 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6e, indicateur: OS112, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier. |